

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 décembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-155

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2024**

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 novembre 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi cinq décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Max Nagès, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à 17h12 (affaire n° 2023-154).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Excusés : Mme Gilda Bréda et Mme Annie Mourgaye.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....



LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-155

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi NOTRé n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-834 du 23 juin 2013 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales des documents d'informations budgétaires et financières ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2312-1, L3312-1 et D. 2312-3 relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant le débat qui s'est tenu lors de la séance du mardi 5 décembre 2023 ;

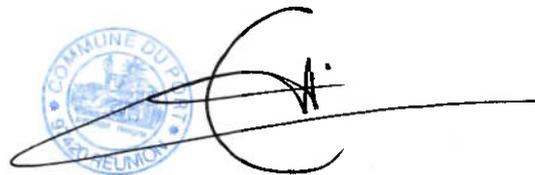
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE

Article 1 : de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2024 présenté au rapport, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil municipal ;

Article 2 : de la communication du rapport d'orientations budgétaires 2024.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

A blue circular official stamp of the Commune du Piton de la Fournaise is partially obscured by a large, stylized black ink signature.

Olivier HOARAU

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le présent rapport a pour objet de présenter au conseil municipal le débat des orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du conseil municipal et sur la base du rapport annexé, sur lequel s'est tenu le débat.

Pièce jointe :

- Document d'orientations budgétaires 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE

S²LO



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

*Rapport présenté et soumis au débat
du Conseil municipal du 05 décembre 2023*

SOMMAIRE

I.	Le contexte financier national	16
II.	Le contexte financier réunionnais	16
III.	Le contexte financier du budget communal	18
A.	<i>Section de fonctionnement</i>	19
1 –	<i>Les recettes</i>	19
2 –	<i>Les dépenses</i>	23
B.	<i>Section d'investissement</i>	29
1 –	<i>Les recettes</i>	29
2 –	<i>Les dépenses</i>	30
3 –	<i>Perspectives</i>	31
IV.	La maîtrise des grands équilibres financiers	32
1 –	<i>La gestion de la dette</i>	33
2 –	<i>Les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement</i>	34
V.	Les orientations d'action de la ville pour 2024	36
	<i>Programme politique 2020 – 2026 de Le PORT : les grands objectifs visés</i>	38
1.	<i>L'éducation de la crèche à l'école</i>	40
2.	<i>La culture, le patrimoine et le sport</i>	47
3.	<i>L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité</i>	53
4.	<i>L'aménagement du territoire</i>	57
5.	<i>L'animation et la dynamisation du centre-ville</i>	63
6.	<i>L'emploi, la formation et l'insertion</i>	67
7.	<i>Le logement</i>	71
8.	<i>La sécurité, la solidarité et les services de proximité</i>	75
VI.	Perspectives pour l'administration de l'action municipale	83

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

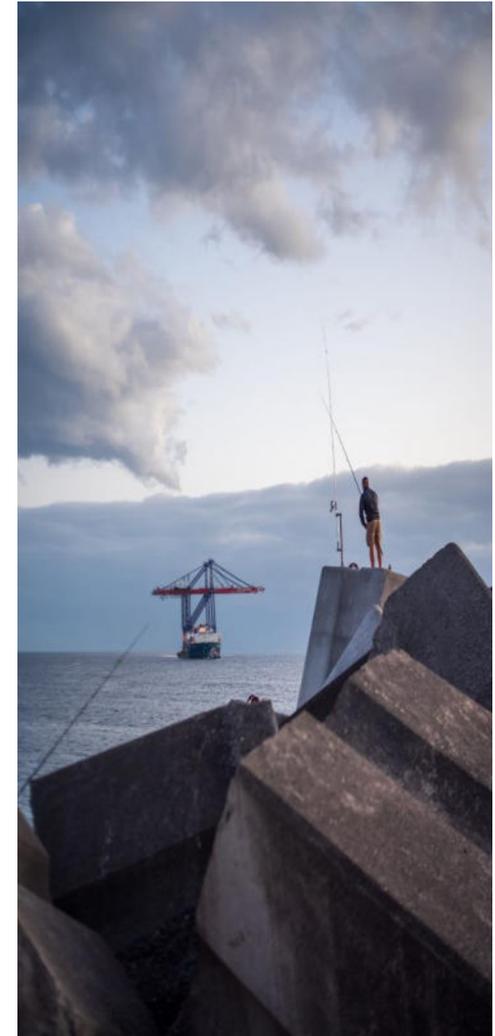
Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



I. LE CONTEXTE FINANCIER NATIONAL





Un retour à la normale des dépenses publiques contraint par le contexte international

■ Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) évoluant de +8,2%, **la croissance** de l'économie française a connu un rebond particulièrement marqué en 2021. Dans un environnement international moins porteur, elle atteint +2,5% en 2022.

Pour 2023, toujours freinée en particulier par les prix élevés de l'énergie et des matières premières, la prévision de croissance est fixée à +1 % avec une inflation de 4,8%.

Pour 2024, le gouvernement table sur une hausse de +1,4% pour la croissance et sur un niveau d'inflation de 2,5%. Le **déficit public** serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et **réduit à 4,4% en 2024**, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques.

Le **déficit budgétaire** de l'État atteindrait **144,5 milliards d'euros** (en baisse de 27,6 Md€ par rapport au prévisionnel pour 2023).

■ Le Gouvernement envisageait le retour à la normale du point de vue budgétaire pour 2022, après deux années de crise qui ont entraîné des dépenses importantes de soutien à l'économie. Ces prévisions ont été revues à la hausse lors du vote de la loi de finances rectificative intervenue en juillet 2022, dans un contexte marqué en particulier par le conflit en Ukraine et à ses conséquences sur les prix de et des matières premières.

L'année qui vient doit être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire résolument dans la trajectoire de retour sous les 3 % et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) considère que la prévision de croissance du gouvernement pour 2024 est élevée. La prévision d'inflation est plausible mais affectée d'un risque de dépassement lié entre autres à l'évolution récente du prix du pétrole. La prévision de déficit public pour 2024 est optimiste, car elle conjugue principalement des hypothèses favorables (croissance élevée, rendement de certains impôts...).



Le projet de loi de finances engagera ainsi des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment grâce à la fin progressive des dispositifs d'aide mis en place durant la crise énergétique.

Il définit trois chantiers prioritaires : le régaliens (armée, police, justice), en hausse de 4 milliards d'euros, la transition écologique, à hauteur 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires ainsi que l'éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d'euros.

La présentation du projet de loi de finances pour 2024 intervient dans un contexte de dégradation probable des finances locales en 2023. La situation comptable mensuelle des collectivités publiée début septembre par la DGFIP met en évidence qu'à fin août 2023 la capacité d'épargne brute des collectivités baisse de -14,5% par rapport à fin août 2022.

**Source : DGFIP, Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL) au 31 août 2023, n°11, Septembre 2023*

Les grandes lignes du projet de loi de finances (PLF) 2023 concernant les collectivités

■ La dotation globale de fonctionnement (DGF), constitue la principale dotation au "bloc communal" et aux départements.

Après quatre années de baisse des dotations opérées de 2014 à 2017, l'enveloppe globale de la DGF a été gelée en 2018 au niveau de son montant de 2017, soit **26,8 milliards d'euros**, pour être reconduite chaque année.

Ce principe a pour conséquence *que la DGF versée au bloc communal doit subir un écrêtement pour financer la progression des dotations de péréquation (DSR, DSU, Dotation d'intercommunalité) et les dotations liées à la croissance démographique.*

Sans revenir sur le gel de la DGF, le Gouvernement a toutefois consenti à une enveloppe complémentaire de 210 millions d'euros en 2023, qui permet de limiter l'effet d'écrêtement.

Pour 2024, la DGF connaîtra à nouveau une augmentation, de **220 millions d'euros**, pour atteindre à 27,1 Milliards d'euros.

La DGF reversée aux communes de l'hexagone est constituée :

- *d'une part forfaitaire, essentiellement basée sur les critères de population et de superficie ;*
- *d'une dotation de péréquation : dotation de solidarité rurale (DSR), dotation de solidarité urbaine (DSU), dotation nationale de péréquation (DNP).*

Outre la part forfaitaire, les communes d'outre-mer perçoivent la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM), à la place de ces dotations de péréquation.

L'enveloppe dédiée à la DACOM est obtenue par un prélèvement effectué sur les dotations de péréquation versées dans l'hexagone.

Cette augmentation vise essentiellement à financer la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui augmenteront respectivement de **90** et de **100 M€** en 2023.

Ainsi, cela devrait permettre à 60% des communes de voir leur dotation progresser en 2024.

■ Le projet de loi de finances 2024 prévoit une **dotations politique de la ville (DPV)** à hauteur de **150 M€**.

■ Il acte la généralisation progressive des **Cités éducatives** à l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville (**QPV**) jusqu'en 2027. Ce dispositif est destiné à faciliter la coordination des services de l'État, des collectivités locales et des associations autour des enjeux éducatifs, avant, pendant et après le cadre scolaire. Il permet aux collégiens de faire leurs devoirs (dispositif Devoirs faits) et de participer à des ateliers culturels ou sportifs. **25 millions d'euros** sont prévus à cette fin dans le PLF 2024.

■ Le PLF sanctuarise les moyens dédiés aux opérations « Quartiers d'été » à l'intention des résidents des QPV. Déployé dans le cadre d'appels à projets départementaux, ce dispositif permet de proposer des activités et des séjours durant la période estivale, en portant une attention particulière aux jeunes. Il s'articule autour de six volets – éducatif, culturel, sportif, associatif, emploi et formation, ainsi que le renforcement des services publics.

■ Le dispositif **adultes relais**, destiné à favoriser le lien social, par des actions de médiation et de prévention de la délinquance dans les QPV, est doté de **96 millions d'euros**.

■ Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est destiné à cofinancer des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation ainsi que des actions de sécurisation. Les politiques de sécurité habituellement financées par le FIPD s'établiront à 87,4 millions d'euros en 2024, en hausse d'environ 5 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

■ Il prévoit également une augmentation de la contribution de l'État au financement des projets soutenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du NPNRU.

■ Le gouvernement reporte d'un an la signature des **nouveaux contrats de ville en outre-mer**, soit jusqu'au 31 décembre 2024 "afin de permettre un travail de concertation sur le zonage et la gouvernance de la politique de la ville en outre-mer".

■ Par ailleurs, l'abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les nouveaux contrats de ville 2030, est prorogé si les logements se situent en quartier prioritaire.

■ Dans le cadre des Vacances apprenantes, outre le dispositif **École ouverte** (activités éducatives ou de loisirs notamment proposées pendant les vacances), le dispositif **Colos**

apprenantes (s'adressant en priorité aux quartiers prioritaires de la ville, de REP et REP+ et des territoires ruraux) **sera doté pour la première fois en 2024 d'une enveloppe dédiée de 40 millions d'euros.**

■ La dotation générale de décentralisation (DGD) **destinée aux bibliothèques** sera dotée d'un montant de 91 millions d'euros au total. La hausse de 3,5 M€ prévue doit notamment permettre de soutenir les bibliothèques publiques situées en outre-mer, comme annoncé lors du conseil interministériel des Outre-mer du 18 juillet.

■ Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le **dispositif des petits-déjeuners à l'école** est renouvelé en 2024. Il est financé par le budget du ministère chargé des affaires sociales.

■ Le programme **"territoires zéro chômeur de longue durée"** sera abondé de 11 millions d'euros supplémentaires dans l'objectif de couvrir l'inflation et d'accompagner la montée en puissance du dispositif. Cela représente une enveloppe de 79,6 millions d'euros au total, un montant qui reste en dessous des attentes exprimées par l'association Territoires zéro chômeur de longue durée (89 M€).

■ Afin de favoriser la réduction des délais de délivrance des cartes d'identité et des passeports, la dotation pour les titres sécurisés est portée à 100 M€ en 2024 (vs 52 M€ en 2023).

■ Annoncée avant la présentation du PLF 2024, les aménagements de terrain seront à compter de 2024 retenus dans l'assiette de calcul du FCTVA, soit une hausse en cible de ce dernier de 250 M€

■ En matière de **transition écologique**, un fonds vert dédié, destiné à soutenir les collectivités territoriales dans leurs projets, passe de 2 à 2,5 milliards d'euros.

Le fonds comporte trois grands axes d'actions :

- la performance environnementale, pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la valorisation des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public, etc. ;
- l'adaptation des territoires au changement climatique, pour renaturer les villes et prévenir les risques naturels ;
- l'amélioration du cadre de vie, en matière de mobilité (parking-relais, covoiturage...) et en matière foncière (renouvellement des friches, restructuration des locaux d'activité).

■ À partir de 2024, 500 millions de Fonds vert seront exclusivement dédiés chaque année à la rénovation des écoles.

En complément, le programme national EduRénov, piloté par la Banque des Territoires, accompagne les collectivités locales dans leurs démarches de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

■ Les montants consacrés à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) seront maintenus à leur niveau de la période de 2018-2021, soit 1,046 milliards d'euros.

La dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) sera également maintenue à hauteur de 570 millions d'euros.

Le verdissement de ces dotations d'investissement implique qu'en 2024, 30% des projets financés par la DSIL et 20% de ceux bénéficiant de la DETR devront être considérés comme favorables à l'environnement.

■ Le projet de loi de finances prévoit 49 millions d'euros de plus pour le logement en outre-mer, dont la ligne budgétaire unique atteindra ainsi 291 millions d'euros d'autorisations d'engagement.

Il s'agit d'accélérer en matière de logements locatifs sociaux, de réhabilitation du parc de logement privé et locatif social et de lutte contre l'habitat indigne.

■ Les opérations de construction neuve et les opérations d'acquisition-amélioration de logements locatifs sociaux, de même que les établissements d'hébergement temporaire ou d'urgence, peuvent bénéficier d'une exonération de TFPB pendant 25 ans pour les opérations agréées jusqu'au 31 décembre 2026.

La loi a porté l'exonération à 30 ans pour les constructions neuves de logements locatifs sociaux qui répondent aux critères de performance énergétique requis.

■ Est également prévue une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.

Un dispositif légèrement adapté est prévu pour les logements sociaux situés en outre-mer afin que ceux-ci puissent plus facilement bénéficier du dispositif.

■ Le crédit d'impôt à la réhabilitation du parc social en outre-mer sera aussi étendu hors quartiers prioritaires de la politique de la ville, comme prévu par le comité interministériel aux outre-mer (Ciom) du 18 juillet 2023. Le coût représente 20 millions d'euros.



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

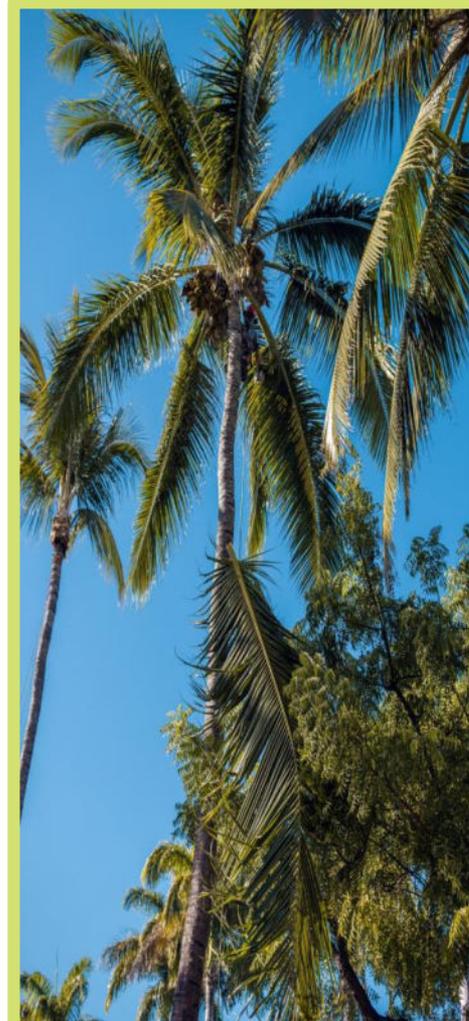
Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



II. LE CONTEXTE FINANCIER RÉUNIONNAIS





S'agissant du contexte régional

■ Les années 2022 et 2023 ont été marquées par la réorganisation et la révision des cadres d'interventions, découlant du nouveau programme de mandature, cela dans un contexte de transition entre deux générations de programmation en matière de fonds européens.

■ A l'instar d'autres collectivités, la Région Réunion s'est engagée dans un plan de soutien et de relance économique pour faire face aux impacts de la crise sanitaire. **Pour la période 2021 à 2023, le plan de relance régional s'est appuyé prioritairement sur la mobilisation de fonds communautaires complémentaires** validés par le Conseil européen le 21 juillet 2020 (programme « Next génération EU »). La Ville a mobilisé **ce plan de relance dès 2022**.

■ En matière de fonds européens, l'année 2024 se situe à la confluence entre la clôture des programmes de la génération 2014-2020 et la montée en charge de la programmation 2021-2027 (si la demande formulée par la Commission d'allonger la dernière année comptable pour les travaux de certification comptable est validée).

S'agissant de la nouvelle programmation, les programmes ont été adoptés à compter de la mi-2022. L'année 2023 a été marquée par la mise en place des instances de gouvernance, la rénovation du Comité de suivi plurifonds et l'adoption des critères de sélection. Par ailleurs, les dispositifs ont été lancés avec la mise en ligne des fiches action et l'ouverture d'un portail permettant le dépôt des dossiers dématérialisés. En conséquence, l'année 2024 devrait connaître la montée en charges des nouveaux programmes.

La programmation 2021-2027 du FEDER recoure de manière plus systématique aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt qui ont été émis à partir du mois de mars 2023.

Afin de sensibiliser les acteurs sur la programmation et les modalités de candidature, diverses réunions ont été et seront organisées avec les EPCI et les communes, sur une base semestrielle par micro-régions.

■ En matière de développement durable et de transition écologique, le dispositif Investissement Territorial Intégré (ITI) intègrera les Hauts en plus de l'Espace urbain, retenu sur la période 2014 - 2020. La Région compte sur la finalisation des stratégies ITI, en concertation avec les EPCI et les communes, à la fin de 2023 pour un lancement des premières fiches action dès le début de 2024.



■ En sus, des discussions se poursuivent avec le Conseil régional s'agissant de sa contribution à la réalisation de projets structurants entrant dans son champ de compétence ou en sa qualité de gestionnaire des fonds FEDER du programme européen (POE 2021 - 2027) notamment :

- La requalification des routes nationales traversant le territoire portois ;
- La construction des nouveaux locaux de l'école d'architecture de La Réunion ;
- La construction du lycée de la mer ;
- La réhabilitation des équipements sportifs ;
- Le soutien aux structures culturelles conventionnées.

■ La révision du schéma d'aménagement régional (SAR) suit son cours. Le SAR est l'outil principal de planification à l'échelle de la Réunion. Il traduit la stratégie d'aménagement et de mobilité du territoire à l'horizon 2050. Il vise à rendre plus cohérent le développement économique, social et écologique du territoire.

Après la phase de diagnostic, les orientations fondamentales qui seront arrêtées conduiront en 2024 à dégager les principes d'aménagement.

La démarche de concertation, liée à la procédure de révision, associe les territoires communaux et intercommunaux ainsi que les citoyens.

En raison de sa portée régionale, le SAR impose ses objectifs, orientations et prescriptions aux documents de planification communaux (plan local d'urbanisme - PLU) et intercommunaux (Schéma de cohérence territoriale - SCOT). Sa révision représente donc un enjeu important pour le territoire.

Plus singulièrement, l'évolution de la situation financière de la collectivité régionale, tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement, fait l'objet d'inquiétudes.

En effet, le poids financier que représente l'achèvement du chantier de la Nouvelle Route du Littoral et celui des contentieux de la première tranche font peser une menace extrêmement lourde sur les contribuables réunionnais.

S'agissant du Département

■ La Ville et le Conseil départemental ont signé une deuxième génération du **Pacte de Solidarité Territoriale (PST 2)**, pour la période 2021-2023 le 6 mai 2022.

- **L'enveloppe affectée à la Ville de Le Port est de :**

- **3 057 685 €** pour les opérations d'**investissement** émergeant au « Socle commun » ;
- **645 480 €** pour les actions de **fonctionnement** sur le « Volet social ».

Pour les **opérations d'investissement** émergeant au « Socle commun », le Département a déterminé deux thématiques correspondant à ses priorités :

- La transition écologique et solidaire, ceci dans le but d'amplifier la mise en œuvre de son Plan de Transition Ecologique et Solidaire ;
- La construction et les travaux pour les services à la population, dans le champ des politiques publiques de la collectivité. Sont ainsi visés :
 - La création de points d'accès aux droits, l'accueil pour les enfants et les personnes vulnérables ;
 - Les travaux de voirie à proximité des équipements départementaux ;
 - Toute autre action qui entre dans le champ de cette priorité.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Pour les **actions de fonctionnement** sur le volet social, cinq axes d'intervention ont été définis :

1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables ;
2. Accompagner les enfants et les familles confrontées à des difficultés socio-éducatives ;
3. Soutenir les actions de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap ;
4. Participer à l'amélioration de l'habitat ;
5. Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet.

■ Le programme triennal d'actions du PST 2 de la ville et du CCAS comprennent, en fonctionnement :

- Le soutien à la licence sportive et aux bourses d'excellence ;
- La mise en place de parcours éducatifs sportifs apprenants à travers le tennis et le padel ;
- L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des Portoïses par un outil numérique ;



- Diverses actions d'accompagnement et de soutien aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap (animations, ateliers numériques, portage de repas, maintien à domicile, épicerie sociale) ;
 - Les soutien aux actions collectives dans le cadre du Programme de réussite éducative ;
 - Les actions de soutien à la parentalité et aux familles : Maison de l'éducation et de la parentalité (MEP), Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) ;
 - L'accompagnement à l'insertion des jeunes à travers l'aide au financement du permis de conduire.
- **En investissement, les action concernent :**
- Les travaux de modernisation de l'éclairage public ;
 - Les travaux de sécurisation routière, d'amélioration des accès et de la clôture aux équipements sportifs attenants, de réfection de la piste d'athlétisme au niveau du collège Oasis ;
 - Les travaux de sécurisation routière aux abords du collège J. Le Toullec ;
- Les travaux sur le FJT ;
 - Le plan école numérique
 - Divers travaux d'aménagement sur la MEP, Pôle social, la Maison des séniors ;
 - L'acquisition de deux véhicules pour les activités de portage de repas, l'épicerie sociale et le taxi social.



S'agissant du Territoire de l'Ouest (TO)

L'application de la loi NOTRé engagée en 2017 avec les travaux relatifs aux transferts de compétences Economique et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au TO, s'est poursuivie avec le **transfert des compétences Eau et Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020**.

S'agissant de la compétence en matière de gestion de zones d'activités économiques (ZAE), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ne s'est prononcée que le 23 décembre 2020 sur le montant des charges transférées.

Cette évaluation conduit, conformément à la loi, à une diminution équivalente sur le niveau de l'attribution de compensation (AC) versée par le TO à la Ville. Celle-ci est appliquée à compter de 2021, l'évaluation pour la période 2017/2020 ayant été réalisée sur la base des coûts réels engagés.

L'Attribution de Compensation (AC) versée par le TO à la Ville représentait, avant les transferts de compétences, une recette annuelle substantielle de 12,6 millions d'euros. Après prise en compte des charges transférées sur l'ensemble des compétences concernées, le montant de l'AC est ramené à 12 millions d'euros.

Les deux collectivités ont signé en 20019 et en 2020 une convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant la requalification de l'avenue Raymond Mondon et des voiries aux abords du collège Titan. En 2023, une nouvelle convention a été signée pour les travaux de l'entrée de Ville (Rue Général de Gaulle) et la restructuration des rues Jean Bertho et de La Poste. Par ces conventions, la Ville assure la conduite opérationnelle et financière des projets et le TO rembourse à la collectivité les dépenses de réseaux relevant de son champ de compétence.



Dans le cadre des relations entre la collectivité et la structure intercommunale, l'élaboration du projet de territoire 2022 / 2035 de l'intercommunalité, intitulé #OUEST 2040 suit son cours.

Ce projet porte de forts enjeux puisqu'il s'agit de déterminer une stratégie de développement équilibré du territoire intercommunal et son pendant financier et fiscal.

A partir d'un diagnostic identifiant les atouts et les faiblesses, il s'agit de définir les actions et les ressources pour les atteindre et les champs d'intervention respectifs, partagés ou mutualisés de l'intercommunalité avec ses communes membres.

La ville de Le Port sera particulièrement attentive à l'élaboration du Pacte Financier et Fiscal de solidarité associé au projet de territoire. En effet, la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 rend obligatoire la conclusion d'un tel pacte dans le but de réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes membres.

En effet, le Territoire de l'Ouest est signataire des contrats de Ville pour la période 2015 / 2020 avec les communes de la Possession, Le Port, Saint-Paul et Saint-Leu.

A défaut d'avoir adopté ce pacte au plus tard un an après l'entrée en vigueur du contrat de ville, l'EPCI est tenu d'instituer, tant qu'aucun pacte financier et fiscal n'a été adopté, une dotation de solidarité communautaire au profit des communes concernées par le dispositif.

Outre ce volet, la collaboration se poursuivra également dans le domaine de l'aménagement avec le nouveau programme de renouvellement urbain Ariste Bolon / SIDR Haute – « *Nouvo Lorizon* » et les dispositifs « Action cœur de ville » et « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT).

Par ailleurs, dans le cadre de la brigade intercommunale environnementale, la Ville et le Territoire de l'Ouest ont validé le recrutement par le TO de trois policiers municipaux intercommunaux.

Parallèlement, les démarches de mutualisation de moyens et d'outils se poursuivront (système d'information géographique, observatoire fiscal, documentation et archivage numérique).

En outre, la Ville sera particulièrement attentive au dépoulement des nouvelles orientations politiques de l'intercommunalité sur son territoire.

En matière de déplacements et de mobilités, le système de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), dont l'objectif est d'améliorer la capacité et la régularité de service par rapport à des lignes de bus conventionnelles, devrait être engagé en 2024.

En matière d'urbanisme, la collaboration se poursuit, sur la mise en cohérence des documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territorial, Plan Local d'Urbanisme), dans le contexte de révision du Schéma d'aménagement Régional (SAR).

Enfin, en matière d'habitat, les échanges doivent se poursuivre sur les nouvelles modalités de gestion des attributions de logements sociaux (gestion en flux).



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

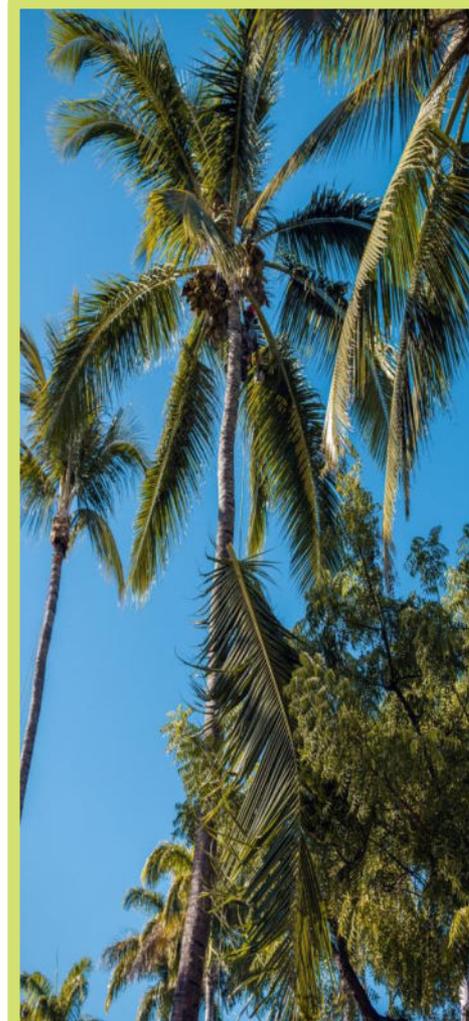
Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



III. LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL



L'évolution des recettes courantes de fonctionnement varie selon leur nature.

Y participent notamment :

- Les dispositions prévues par la loi de finances, notamment en terme de dotations et de compensations fiscales versées par l'Etat ;
- L'évolution des tarifs des services à la population et des redevances d'occupation ;
- L'augmentation des bases des impôts directs fixée par la loi ;
- Celle des taux de fiscalité locale ;
- Les subventions captées par la collectivité auprès des divers partenaires tels que :
 - Europe, Etat, Région, Département, Territoire de l'Ouest, Banque des Territoires, etc.

A - Section de fonctionnement

1. Recettes

		2018	2019	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023	2018/ 2022 Moyenne annuelle
Montant		60,5	61,7	63,0	66,6 ¹	69 ²	72,8	-
Evolution	en M€	0,6	1,2	1,3	3,6	2,5	3,8	1,7
	en %	1%	2%	2%	6%	1%	9%	2%

(1) dont 1,2 M€(1) et 52 K€

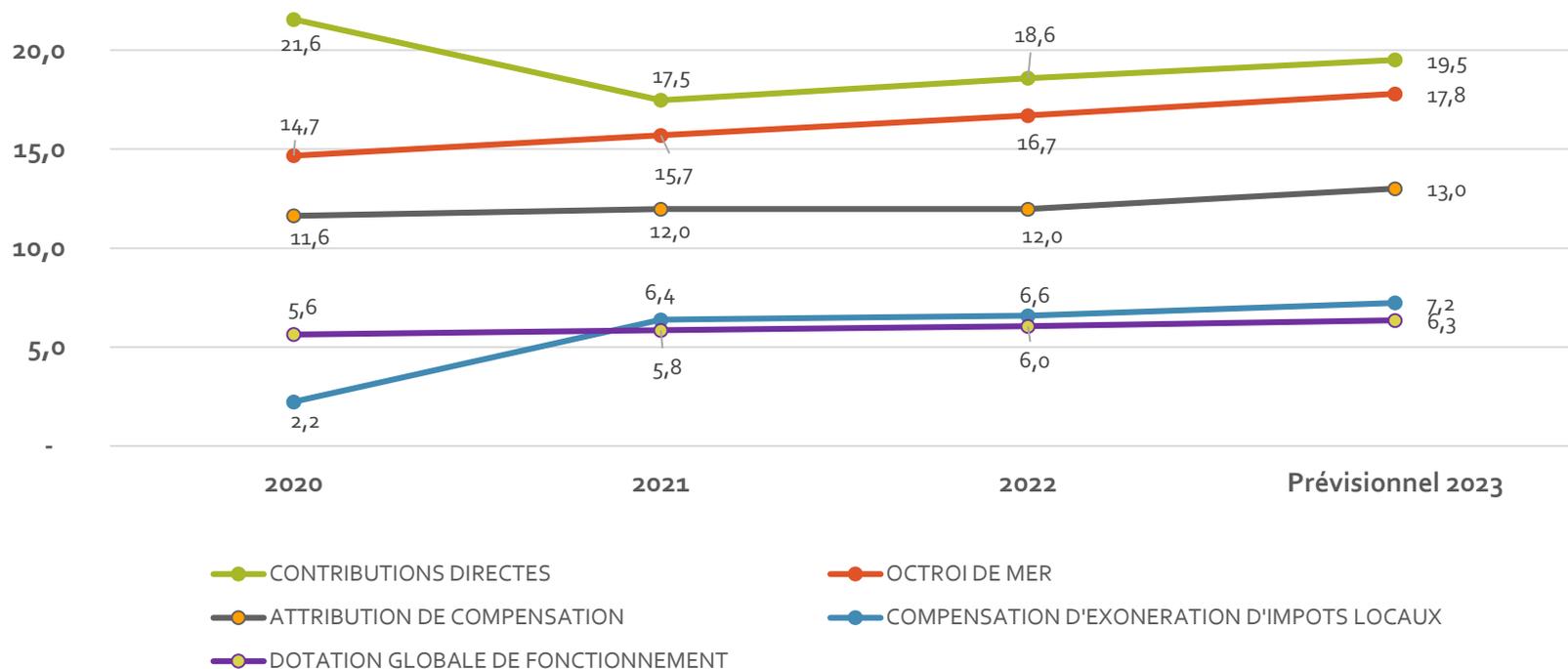
(2) de remboursement par le TO dans le cadre des conventions de co-maîtrise d'ouvrage Ville / TO.

Contexte

Sur la période 2018 - 2022, les produits de fonctionnement courant augmentent en moyenne annuelle de 1,7 millions d'euros, soit une croissance moyenne annuelle de + 2 %.

L'évolution des recettes courantes est peu dynamique. Sur la période 2014 - 2017, la Ville a du faire face à une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat. A cela se rajoute la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) du TO depuis 2017. La dynamique d'évolution repose essentiellement sur l'octroi de mer, la revalorisation annuelle des bases fiscales et, dans une moindre mesure, sur l'évolution des dotations de l'Etat.

Evolution des principales recettes de fonctionnement (en M€)



Des recettes peu dynamiques

La Ville dispose de relativement peu de leviers pour faire évoluer le niveau de ses recettes :

- L'évolution des dotations (dont la DGF et les dotations de compensation fiscale) relève de l'Etat ;
- Le montant de l'attribution de compensation versée par le TO est figé (12 M€ - 3^{ème} poste de recettes) ;
- Celle de l'attribution d'octroi de mer découle de la situation économique.

Ainsi, les contributions directes constituent le premier poste de recettes de la collectivité.

Depuis 2014, le levier fiscal n'a été utilisé qu'une seule fois, avec l'augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) effectuée en 2018.

La croissance du produit des contributions directes repose donc essentiellement sur la dynamique des bases fiscales de TFB, qui évoluent en fonction des nouvelles constructions, des améliorations apportées sur des bâtiments et des destructions d'immeubles.

Y contribue également la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui relève depuis 2018, non plus d'un amendement parlementaire mais d'un calcul, prévu par la loi, basé sur l'inflation.

L'inflation devrait ainsi entraîner une revalorisation des valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de plus de 4 % en 2024, après la hausse de 7,1 % intervenue en 2023, celle de 3,4 % en 2022 et une année de quasi stagnation à +0,2% en 2021.

S'agissant de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, la réforme mise en œuvre par le Gouvernement en faveur de sa suppression a commencé depuis 2020 et est pleinement effective à compter de 2023 où plus aucun contribuable n'aura à s'acquitter de cette taxe.



Cette réforme se matérialise dans le budget communal par une diminution des contributions directes, compensée par une dotation de compensation versée par l'Etat, à compter de 2021. Pour autant, la Ville perd des marges de manœuvre avec cette réforme puisqu'elle ne peut plus décider de l'évolution d'une partie de ses recettes.

Le produit des contributions directes sur le foncier et sur les résidences secondaires constitue le principal levier que la collectivité peut actionner pour couvrir les dépenses nécessaires à son fonctionnement et au développement des services publics.

Le point sur l'attribution de compensation

Dans le cadre des transferts obligatoires de compétences au TO, la Collectivité subit une baisse de son attribution de compensation (AC), puisqu'elle n'a plus la charge des dépenses afférentes aux compétences transférées.

Pour mémoire, les compétences « Zones d'Activités Economiques » et « GEMAPI » ont été transférées au TO respectivement depuis le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018.

Ces transferts prévus par la loi NOTRé se sont traduits par une diminution de l'AC de 159 759 € pour la compétence « GEMAPI » et de 467 024 € pour la compétence « ZAE ». **Après transferts, l'AC représente ainsi désormais un montant de 12 millions d'euros.**

Les montants d'AC versés par le TO sur la période 2017-2020 correspondent à des avances. La régularisation par rapport aux montants versés sur la période est intervenue sur 2023 pour un montant d'1 M€.

De façon générale, les recettes de fonctionnement sont peu dynamiques : la maîtrise des dépenses communales sera toujours de rigueur en 2024.

Contexte et perspectives

A - Section de fonctionnement

Sur la période 2018 / 2022, les charges courantes augmentent de 2,9 %, soit 2,1 million d'euros, en moyenne par an.

Pour 2023, les charges courantes de fonctionnement (charges à caractère général et frais de personnel) devraient atteindre 70 millions d'euros en fin d'année, soit une augmentation prévisionnelle de l'ordre de 15 % par rapport à 2022^(1 2 3).

2. Dépenses

		2018	2019	2020	2021	2022 ¹	Prévisionnel 2023 ²⁻³	2018/ 2022 Moyenne annuelle
Montant		53,8	55,8	57,4	60,7	64,0	70,3	-
Evolution	en M€	0,4	2,1	1,6	3,3	3,2	6,3	2,1
	en %	0,8%	3,8%	2,9%	5,7%	5,3%	15,7%	2,9%

dont 1,2 M€ ⁽¹⁾ et 124 K€ ⁽²⁾ de travaux sur les compétences eau et assainissement, dans le cadre des conventions de co-maitrise d'ouvrage Ville / TO. Ces dépenses sont remboursées par le TO.

Dont également ⁽³⁾ 530 K€ d'écritures comptables, neutres budgétairement (contrepartie en recettes).

L'évolution des dépenses de fonctionnement découle essentiellement des charges de personnel (chapitre 012). Celles-ci augmentent mécaniquement selon les règles d'avancement des agents et les revalorisations indiciaires prévues par la loi et selon les besoins nécessaires au bon fonctionnement de l'administration communale.

Les efforts de gestion réalisés ont permis de contenir le niveau des charges à caractère général (chapitre 011) et autres charges courantes (chapitre 65). Pour autant, elles évoluent à la hausse sous l'effet de l'inflation mais aussi des nouveaux services à la population (rénovation de la médiathèque, de la piscine, du parc boisé, pôle administratif à la Rivière des galets...).

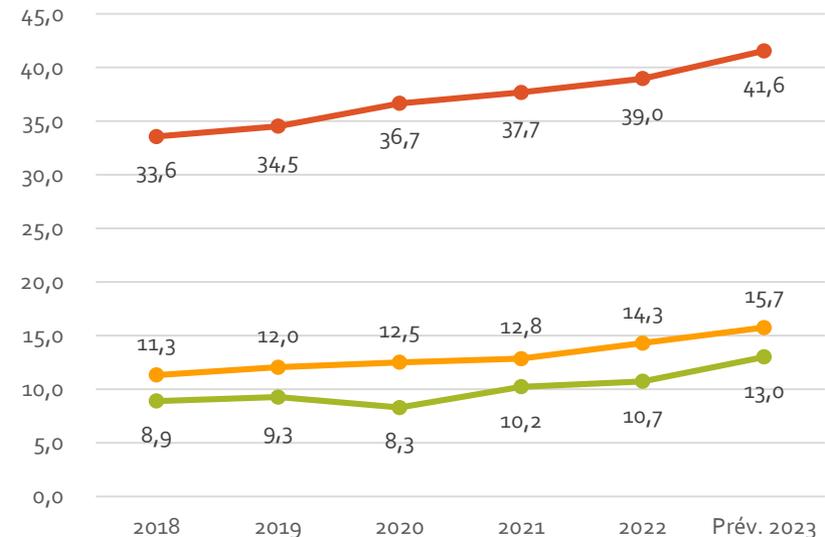
La poursuite de la maîtrise des charges de personnel

L'année 2020 a été marquée notamment par des dépenses imprévues liées :

- à la crise sanitaire,
- à la mise en place du RIFSEEP,
- et aux élections législatives partielles.

En 2021, toujours impactée par la crise sanitaire, la collectivité a néanmoins entamé un retour progressif à une évolution plus proche de la moyenne constatée sur la période 2016/2021, soit 3,2%.

Evolution des charges courantes de fonctionnement (en M€)



— 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

— 012 CHARGES DE PERSONNEL

— 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Evolution de la masse

En 2022, l'évolution des dépenses de personnel a été soumise à des mesures nationales telles que :

- la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale, de l'ordre de 3,5 % ;
- la revalorisation du SMIC aux mois de janvier et de mai.

En 2023, le SMIC a connu deux augmentations en janvier et en mai à 1,81 % puis à 2,2%. La valeur du point d'indice connaît une revalorisation à hauteur de 1,5 % à compter du 1er juillet.

Les annonces du gouvernement concernant les mesures salariales en faveur des agents a eu un impact au niveau de la revalorisation des points d'indice majoré pour certains agents de la catégorie C et de la catégorie B, en fonction de leur échelon.

Pour autant, la part des charges de personnel reste stabilisée autour de 60 % des dépenses de fonctionnement.

L'exercice sera marqué par l'effet « année pleine » des mesures internes et des décisions gouvernementales prises en 2023 ayant un impact sur l'évolution des charges employeur.

De nouvelles dispositions réglementaires sont d'ores et déjà programmées : attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024, augmentation du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

A cela se rajoute l'augmentation mécanique des salaires due à l'évolution des carrières et à la promotion interne (Glissement Vieillesse Technicité).

		2018	2019	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023	2018/ 2022 Moyenne annuelle
Montant		33,6	34,5	36,7	37,7	39,0	41,6	-
Evolution	en M€	0,1	1,0	2,1	1,0	1,3	2,6	1,1
	en %	0,4%	2,8%	6,2%	2,8%	3,4%	6,7%	3,1%

La masse salariale sera également impactée par les mesures internes à la collectivité.

Le processus d'évaluation triennale des agents contractuels est engagé et se poursuit sur 2024 et les années suivantes.

S'agissant de la mise en œuvre de la nouvelle organisation, si la mobilité interne a été privilégiée pour valoriser les compétences et les qualifications des agents, des recrutements ont tout de même dû être réalisés en 2022, 2023 et se poursuivront en 2024.

De manière plus générale, la démarche de définition et de mise en œuvre des lignes directrices de gestion (LDG) sera poursuivie pour mieux répondre aux enjeux d'un pilotage pluriannuel des ressources humaines, à savoir favoriser l'évolution professionnelle des agents en tenant compte des capacités financières de la collectivité.

Pour répondre aux évolutions réglementaires et aux mesures adoptées par la Municipalité, la progression de la masse salariale sera de l'ordre de 5,6% en 2023. La vigilance sera maintenue sur ce chapitre, en dépit de sa rigidité.

Données de références

Structuration des effectifs au 01/01/2023

Apprentis	11
Contractuels permanents	715
Contractuels temporaires	37
Titulaires	205
TOTAL	968

Durée du temps de travail

La durée du temps de travail dans la collectivité est de 35 heures sauf cas particuliers prévus par les LDG.

Evolution des effectifs depuis 2018

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	857	855	916	949	934	968



2022 a été l'année de la signature de la convention triennale avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2022-2024, autours de six axes d'intervention.

Le financement de cette convention est de 600 000 € sur trois ans. La collectivité participe à hauteur de 322 103 €.

En 2023, le taux de bénéficiaires a atteint 5,03 %. Les actions à venir nous permettront d'atteindre les 6% réglementaires pour éviter le paiement de la contribution.

L'évolution des dépenses de personnel reste également soumise aux contraintes d'accroissement temporaire d'activité dans certains domaines.

En termes d'action sociale, le dispositif des chèques déjeuners sera bien évidemment maintenu et de nouvelles orientations seront étudiées dans le cadre des lignes directrices de gestion.

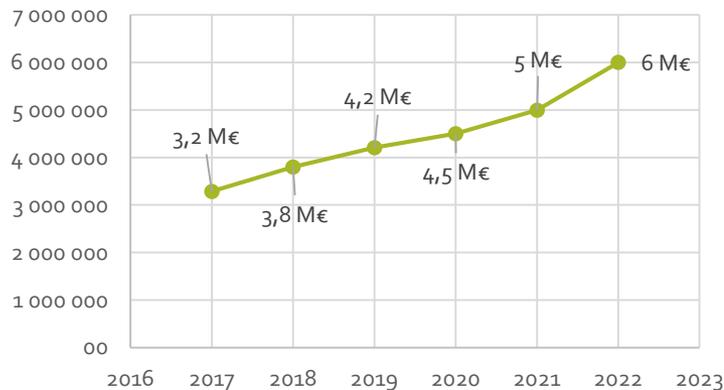


Mesures pour soutenir
l'emploi des personnes handicapées

Le déploiement du projet social

La politique sociale de la collectivité est portée par le Centre Communal d'Action Sociale. Outre les interventions sociales en elles-mêmes, le CCAS développe une action de plus globale, en direction des familles (petite enfance, enfance et jeunesse, personnes âgées) et des personnes en situation de handicap.

La montée en charge de la politique sociale se traduit par une augmentation de la participation de la Ville au fonctionnement du CCAS. Celle-ci atteindra environ 6,9 millions d'euros en 2023 et devrait se stabiliser à ce niveau en 2024.



Le dispositif des emplois aidés géré par le CCAS sera maintenu au même niveau que celui de 2023 sauf remise en cause des quotas et des taux de financement.

Le soutien au secteur associatif et aux établissements publics d'enseignement.

La dynamique du tissu associatif impacte la vie quotidienne des administrés, en termes d'animation, de loisirs, comme aussi d'accompagnement des habitants dans leurs problématiques du quotidien.

La collectivité consacre chaque année environ 5 millions d'euros de subvention aux associations et aux établissements publics d'enseignement (collèges, lycées, écoles d'art de la Réunion et école d'architecture).

L'enveloppe globale sera ainsi stabilisée en 2023.

Contexte

Les cessions, les subventions, l'emprunt et l'autofinancement constituent les quatre principales sources de financement des investissements.

Les cessions d'actifs (foncier, titres de participation) ont permis de financer significativement les dépenses d'équipement de la collectivité depuis plusieurs années. Sur la période 2018-2022, celles-ci s'élèvent à **22,3 millions d'euros**.

Au niveau **des subventions**, le taux moyen sur la période 2018-2022 est de l'ordre de **30%, soit 24,7 millions d'euros**.

S'agissant de l'emprunt, le **désendettement** prévisionnel sera de l'ordre de **24,7 millions d'euros sur la période 2014/2023**, avec une dette qui a été quasiment **divisée par deux**, passant de 48,3 à 25,3 millions d'euros.

Enfin, **l'autofinancement** représente la part de l'excédent de fonctionnement affectée au financement des dépenses d'équipement.

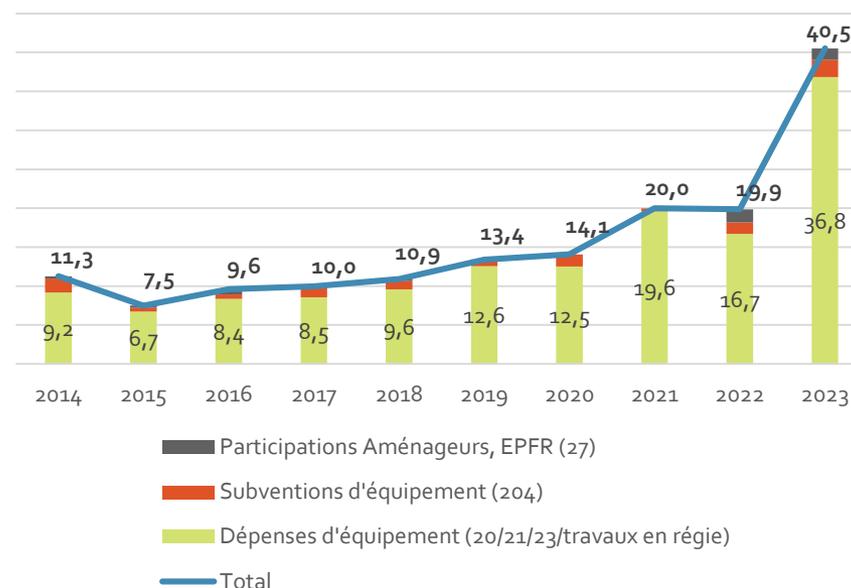
Il est à noter que suite au transfert des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement au TO au 1er janvier 2020, les résultats des budgets annexes dissouts (Eau, Assainissement et SPANC) ont été agrégés au niveau du budget principal pour un montant de l'ordre de 14,8 millions d'euros.

B - Section d'investissement

1. Les recettes

Evolution des dépenses d'équipement

Le niveau prévisionnel des réalisations devrait être de l'ordre de 15 millions d'euros à la fin de 2022, confirmant ainsi la montée en charge des réalisations, constatée depuis 2019.



B - Section d'investissement

2. Les dépenses

Concernant les opérations en AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement), les orientations en matière d'autorisation de programme sont les suivantes :

	Montant de l'AP	Réalisation prévisionnelle 2023	Réalisation cumulées prévisionnelles au 31 12 2023	Solde AP/CP au 31/12/23	Prévisionnel CP 2024
Ecoles	15 000 000,00	870 000,00	12 408 719,84	2 591 280,16	1 000 000,00
ANRU	15 300 000,00	0,00	14 668 229,19	631 770,81	631 000,00
PNRU 2	30 104 857,00	3 900 000,00	4 504 673,68	25 600 183,32	3 000 000,00

Perspectives

B - Section d'investissement

3. Perspectives

Pour 2024, la démarche proactive de recherche de subvention va se poursuivre. Un taux de subvention de 25 % est pris en compte dans l'hypothèse de construction de l'équilibre budgétaire.

Le niveau prévisionnel des **cessions immobilières** est de l'ordre de **4,7 millions d'euros**.

Le niveau prévisionnel **des emprunts 2024 est de 5,1 millions d'euros au maximum**.

La capacité d'investissement qui en résulte pour 2023 est de l'ordre de 14 millions d'euros.

A ce montant viendra se rajouter l'excédent reporté de 2023.

La collectivité dispose d'une capacité d'investissement qui lui permet de mettre en œuvre son programme d'investissement. A cela se rajoute une capacité d'emprunt reconstituée.

IV. LA MAITRISE DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

En fonctionnement, les dépenses évoluent plus vite que les recettes. L'excédent brut est en diminution et se trouve désormais dans la zone minimale. Cela impacte le ratio de capacité de désendettement et l'épargne nette qui traduisent un équilibre budgétaire qui reste tendu.

Les efforts de gestion doivent donc être maintenus, dans un contexte où les taux de fiscalité ne connaîtront pas d'augmentation.

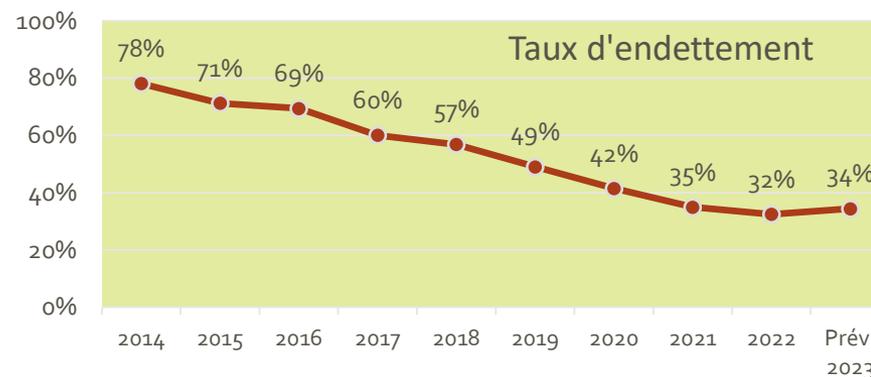
Prenant appui sur les produits de cession et une capacité d'endettement restaurée, la dynamique d'investissement reste favorable à court et moyen termes.



La politique menée depuis 2014 s'est traduite par un **désendettement de 24,7 millions d'euros.**

Cela a permis de ramener le taux d'endettement durablement en dessous de 50%.

1 – Sur la gestion de la dette



La dette passe de 1 248 à 698 €/habitant entre 2014 et 2022.

L'**excédent brut courant** (EBC) traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dépenses courantes. Il se définit comme la différence entre les recettes et les dépenses, hors éléments financiers et exceptionnels.

A partir de l'excédent brut courant, la prise en compte des éléments exceptionnels et des intérêts de la dette conduit à l'**épargne brute**.

Le **ratio de capacité de désendettement** exprime le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette, dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait la totalité de l'épargne brute.

A partir de l'épargne brute, la prise en compte du capital de la dette conduit à l'**épargne nette** qui renvoie ainsi à la **capacité pour la collectivité à autofinancer ses investissements**.

2 – Sur les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement

	2018	2019	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023
EBC en M€	7,2	5,9	5,5	5,8	4,4	2,1
Dette en M€	37,6	33,8	30,2	26,8	23,7	25,3
Epargne brute en M€	10,3	10,6	12,9	13,3	5,9	2,8
Epargne nette en M€	6,7	6,8	9,3	10,0	2,7	-0,7
Capacité de désendettement en année	3,6	3,2	2,3	2	4	9



Tenant compte de la situation socio-économique de la majorité des ménages portois, la Municipalité a fait le choix de ne pas actionner le levier fiscal depuis 2018.

Cette orientation sera maintenue pour 2024 : les taux de taxe foncière et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'augmenteront pas en 2024.

Dans ce contexte, la constitution de l'épargne brute et de l'épargne nette s'appuie sur les recettes exceptionnelles et plus, particulièrement, sur le produit des cessions immobilières.

Cela impacte favorablement la capacité de désendettement, celle-ci ayant par ailleurs bénéficié du désendettement important effectué depuis 2014.

Cependant, cette situation ne doit pas masquer une situation de tension au niveau de la section de fonctionnement.

Les efforts de gestion devront ainsi être poursuivis :

- en favorisant les approches transversales, qui permettent d'optimiser les interventions et les moyens ;
- en poursuivant la démarche de rationalisation des dépenses courantes.

Compte tenu du niveau des excédents reportés et de la capacité d'endettement retrouvée, **la capacité d'investissement** se présente ainsi de façon favorable à court / moyen termes.

Pour autant, le niveau définitif des recettes pour 2024 n'est pas encore connu au moment de la préparation du budget primitif. Les notifications d'usage qui interviendront d'ici la fin de l'année 2023 et au début de 2024 viendront ajuster les prévisions.

Les efforts seront également maintenus afin d'optimiser les recettes de fonctionnement, au travers, notamment, de **la recherche de subventions**.

La mise à jour des bases fiscales reste un enjeu qui peut être significatif à moyen terme.

Il en est de même concernant la démarche d'**optimisation de la gestion des biens communaux mis à disposition** (régularisation des occupants sans titre, révision des modalités de mise à disposition, conventionnement, etc.).

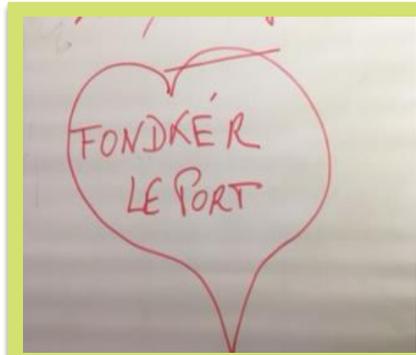
V. LES ORIENTATIONS D'ACTION DE LA VILLE POUR 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Une démarche co-constructive du programme d'actions de la Ville pour 2024.

L'élaboration du programme d'actions 2024 s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée depuis le début du mandat : une volonté affirmée de poursuivre la coopération et la co-construction de la feuille de route de la collectivité, entre élus et administratifs.

Cette approche contribue à développer l'engagement et la fierté d'appartenance au collectif et permet de vérifier l'alignement de l'organisation municipale avec le projet de la mandature. Cela a ainsi permis de définir les leviers d'action et d'organisation et de prioriser les projets 2024-2025.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

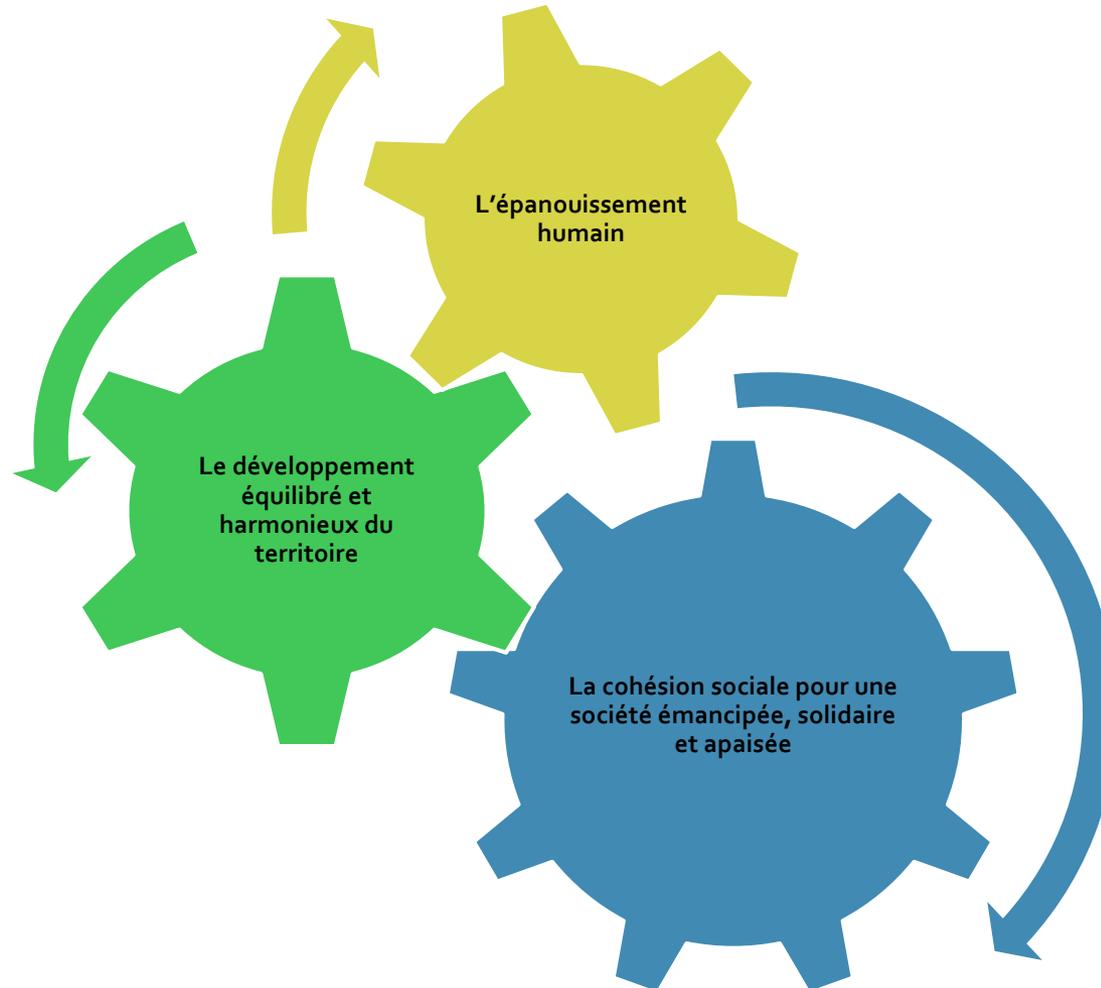
Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Programme politique 2020 – 2026 de LE PORT.

Les grands objectifs imbriqués dans une approche systémique.



Sa mise en œuvre se décline en huit axes stratégiques d'intervention

L'éducation de la crèche à l'école

- Les jeunes Portoais, l'avenir de notre Ville

page 40

La culture, le patrimoine et le sport

- S'épanouir dans sa ville pour construire son projet de vie

page 47

L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité

- Une ville plus verte pour un meilleur cadre de vie

page 53

L'aménagement du territoire

- Une nouvelle dynamique de développement pour notre ville

page 57

L'animation et la dynamisation du centre-ville

- Nout centre-ville en lèr !

Page 63

L'emploi, la formation et l'insertion

- Investir durablement dans les compétences portoises

page 67

Le logement

- Bien dans son logement, bien dans sa ville

page 71

La sécurité, la solidarité et les services de proximité

- Le Port, Ville solidaire

page 75

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



1. L'éducation de la crèche à l'école

« L'éducation et l'accompagnement des plus jeunes sont des priorités fortes pour les nouveaux élus. Il s'agit d'offrir une chance de réussite à chacun. Pour nous, c'est un investissement d'avenir. »



L'éducation de la crèche à l'école : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Renforcer les actions de soutien à la parentalité

- Organiser les assises de la parentalité ;
- Renouveler le projet de fonctionnement de la Maison de l'Education et de la Parentalité ;
- Dynamiser le réseau « parentalité » ;
- Ajuster et développer l'offre du pôle parentalité et l'ouverture des équipements au plus grand nombre (Maison de l'Education et de la Parentalité / Lieux d'accueil Enfants-Parents) ;
- Renforcer la fonction d'animation du réseau « parentalité » ;
- Réaménager les locaux de La Maison de l'Education et de la Parentalité (accueil, point d'accès numérique, etc.) ;
- Déployer des programmes visant à renforcer les compétences parentales, les compétences psychosociales des enfants et les relations parents-enfants ;
- Proposer un plan de formation Compétences Psychosociales (CPS).



Développer des actions d'éducation à la santé et le bien manger à l'école

- Développer les compétences des professionnels en matière de promotion de la santé en temps scolaires et hors temps scolaires ;
- Développer des actions de promotion de la santé en temps scolaires et hors temps scolaires ;
- Elaborer un « parcours santé de l'enfant » ;
- Développer de nouvelles actions d'éducation à la nutrition dans le cadre du Contrat Local de Santé et de la Cité éducative ;
- Mettre en place un nouveau marché de denrées alimentaires ;
- Augmenter la part des approvisionnements en produits locaux, de qualité et bio dans les repas des écoles ;
- Généraliser « les petits-déjeuners partagés » afin de sensibiliser les enfants et les parents à la prévention contre l'obésité et le diabète ;
- Mettre en œuvre des nouveaux ateliers nutritionnels durant la pause méridienne, les mercredis loisirs, les centres aérés ;
- Réduire le gaspillage alimentaire: diagnostic / évaluation quantitative et qualitative / mesures correctives / réduction des quantités achetées.



L'éducation de la crèche à l'école : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Sécuriser les écoles et créer un environnement scolaire propice à l'apprentissage

- Poursuivre le programme de réhabilitation du bâti scolaire (étanchéité, sanitaires, revêtement des sols, isolation thermique, etc.) ;
- Poursuivre le programme de rafraîchissement des salles et des cours d'écoles (végétalisation, rideaux occultants, brasseurs d'air, etc.) ;
- Poursuivre le renouvellement des équipements (mobilier, matériel des réfectoires, etc.) ;
- Définir un programme de déploiement numérique spécifique pour les ULIS ;
- Réfection du câblage réseau informatique des centres de ressources et installation dans les écoles maternelles ;
- Sécurisation des cours d'école (élémentaire et maternelle Georges Thiébault) ;
- Terminer l'installation et la pose des rideaux ignifugés dans les écoles.



Lutter contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire

- Poursuivre le renforcement des accompagnements spécifiques (pré décrocheurs, périmètre élargi d'intervention, etc.) ;
- Evaluer et ajuster l'offre d'accompagnement, notamment dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Ville ;
- Poursuivre le développement quantitatif et qualitatif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;
- Déployer les écoles ouvertes, évaluer et ajuster le programme des classes de ville ;
- Mettre en place un parcours oralité de la maternelle au lycée.



L'éducation de la crèche à l'école : les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer le pilotage de la politique petite enfance

- Poursuivre l'application du référentiel d'accompagnement municipal des structures petite enfance ;
- Renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement offert à l'enfant et à sa famille ;
- Soutenir l'attractivité des métiers liés à la petite enfance ;
- Renforcer les passerelles entre petite enfance et école.

2024-2025

Améliorer la communication et la lisibilité des actions menées en faveur de la petite enfance

- Développer l'action de l'instance de coordination territoriale pour mieux articuler les dispositifs existants ;
- Dynamiser le réseau à travers le relais petite enfance.

2024

1. Optimiser les biens communaux pour développer l'accueil petite enfance

- Poursuivre la mise à jour de l'inventaire communal ;
- Sélectionner et accompagner les porteurs de projet répondant aux objectifs de la municipalité (critères) ;
- Formaliser la mise à disposition des biens par le biais de cession ou location.

2024 / 2025

L'éducation de la crèche à l'école : les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Améliorer et moderniser
les établissements
municipaux d'accueil du
jeune enfant

Actions

- Evaluer le modèle économique des structures municipales existantes en vue d'une optimisation de leur fonctionnement ;
- Développer une dynamique inclusive petite enfance ;
- Ouvrir une nouvelle micro-crèche spécialisée dans l'accueil des enfants porteurs de handicap ;
- Conduire un diagnostic en vue d'une démarche de labellisation Ecolo-crèche ;
- Améliorer le confort thermique dans les 3 salles du jardin d'enfants ;
- Poursuivre le renouvellement le matériel pédagogique ;
- Engager une étude pour la création d'une micro-crèche pour augmenter la capacité d'accueil de la crèche I. Amelin ;
- Démolition du bâtiment vétuste et réhabilitation de la clôture de la crèche Isnelle Amelin.

Échéance

2024 - 2025

L'éducation de la crèche à l'école : les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Développer
un projet éducatif global

- Mettre en cohérence la Cité Educative avec le Projet Educatif de Territoire et la signature du plan mercredis en lien avec le CTG.

Année 2024 / 2025

Améliorer l'accompagnement
des enfants en situation de
handicap

- Doter des équipements adaptés aux classes d'inclusion scolaire (ULIS) ;
- Déployer des actions de sensibilisation sur le 2nd degré comme pour le 1^{er} degré ;
- Développer une dynamique inclusive « enfance ».

Année 2023 / 2024

Année 2024 / 2025

Déployer le projet de gratuité
de la restauration scolaire

- Elargir la mise en place de la gratuité de la cantine ;
- Familles de la tranche 6 ;
- Familles de la tranche 7.

Année 2024/2025

Année 2025/2026

L'éducation de la crèche à l'école : les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Poursuivre et renforcer
les actions en faveur de la
lecture publique et de
l'oralité

- Programme « 3 livres, 1 enfant » ;
- Concours d'éloquence ;
- Prix Banian ;
- Etc.

Année 2024 / 2025

Poursuivre la mise en
sécurité et la
réhabilitation des cours
d'écoles

- Réhabiliter la cour de l'école Léonide Le Toullec
- Réhabiliter la cour de l'école maternelle et élémentaire Georges Thiébaud ;
- Réhabiliter la cour de l'école Francis Rivière.

Année 2024

Développer la citoyenneté
et le sport à l'école

- Développer les actions d'écocitoyenneté à travers les semaines de l'EDD et de manière continue sur les différents temps scolaires ;
- Déployer des Mini Jeux Olympiques des scolaires de plus grande envergure

Année 2024

2. La culture, le patrimoine et le sport

« L'éducation et l'accompagnement des plus jeunes sont des priorités fortes pour les nouveaux élus. Il s'agit d'offrir une chance de réussite à chacun. Pour nous, c'est un investissement d'avenir. »



La culture, le patrimoine et le sport : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Développer des parcours sportifs et culturels

- Développer l'offre d'éducation artistique (musique, théâtre, arts plastiques/visuels, lecture publique) en temps scolaire et dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement ;
- Mettre en place des parcours éducatifs culturels (musique et lecture publique) en direction de la petite enfance ;
- Poursuivre le développement et la structuration des dispositifs sportifs de découverte et d'apprentissage en temps scolaire ;
- Structurer et renforcer les filières d'excellence et l'accompagnement des espoirs sportifs par le développement des classes spécialisées, l'accompagnement de jeunes espoirs vers le haut niveau et la création des conditions de l'employabilité des jeunes sportifs portois.

Accompagner et soutenir le développement et la structuration des acteurs associatifs

- Engager la mise en place d'un centre de ressources en direction des associations (dirigeants et agents de développement) ;
- Réaliser un guide annuaire de l'offre associative et de l'aide publique ;
- Mettre en place une plate-forme administrative et financière commune entre l'accompagnement des associations et les dispositifs contractualisés par la Ville.



La culture, le patrimoine et le sport : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

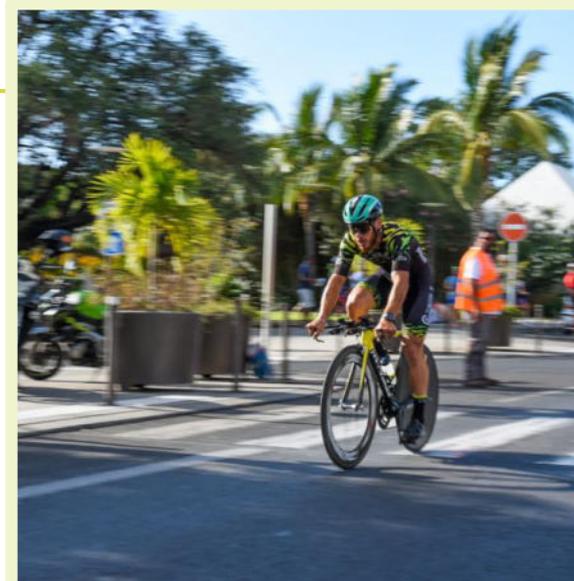
Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Renforcer le partenariat avec les clubs sportifs et les acteurs culturels

- Evaluer et ajuster les dispositifs sportifs d'accompagnement à la pratique fédérale ;
- Evaluer et ajuster les modalités d'attribution des créneaux d'usage des équipements sportifs aux clubs et associations ;
- Accompagner la refonte du projet associatif de l'AS Jeanne d'Arc ;
- Renforcer la coordination des actions des organismes culturels sur le territoire notamment en terme de médiation ;
- Accompagner la refonte du projet culturel de Village Titan.



La culture, le patrimoine et le sport : les actions à poursuivre et à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Faire de la ville de Le Port une scène de promotion culturelle et sportive et développer les événementiels

Moderniser et garantir la pérennité des équipements culturels et de proximité existants

Actions

- Développer les actions de la promotion sportive et culturelle ;
 - Développer des événements innovants de découverte des disciplines et démarches artistiques émergentes ou insuffisamment valorisées ;
 - Élaborer et mettre en œuvre une programmation territoriale d'animations et de loisirs, notamment pour les 12-17 ans ;
 - Poursuivre les démarches vers une labellisation pays ou ville d'art et d'histoire.
-
- Lancement de la consultation du concours de MOE pour la rénovation et la modernisation du cinéma casino ;
 - Aménager une régie technique au Théâtre Sous les Arbres ;
 - Etudes de MOE 2024 + Démarrage travaux pour l'aménagement d'une micro-folie (fin 2024 / début 2025) ;
 - Lancer les études de réhabilitation des maisons de quartiers ;
 - Lancer la programmation pour la sécurisation et la réhabilitation du Crédit Foncier de Madagascar.

Échéance

Année 2024

Études en cours, livraison 2025

Livraison 2024

2024 - 2025

Maison de quartier Evariste de Parny : Études second semestre 2024

Poursuite des études

La culture, le patrimoine et le sport : les actions à poursuivre et à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

**Moderniser et
garantir la pérennité
des équipements
sportifs**

Actions

- Élaborer un schéma directeur des équipements sportifs ;
- Lancer les études de rénovation des vestiaires (Oasis, Mandela, CSM et Manès) ;
- Lancer les études de rénovation du plateau Guimier ;
- Intégrer des équipements sportifs et de loisirs complémentaires dans le Parc Boisé, notamment un skate-park et pump track ;
- Poursuivre la modernisation des plateaux de proximité ;
- Mener des travaux de réhabilitation du gymnase Dulcie September de l'Oasis ;
- Lancer les études pour l'amélioration thermique de la salle de compétition du Complexe Sportif Municipal ;
- Réhabilitation et extension des vestiaires du stade Nelson Mandela (modulaires).

Échéance

Livrable mars 2024

2024

**Recherche de financement
2024**

Réalisation en 2024

**Réhabilitation des plateaux
de la RN4 et complexe Ary
Payet**

Second semestre 2024

**Lancement de la tranche 2 en
2024-2025**

2024

La culture, le patrimoine et le sport : les actions à poursuivre et à renforcer en 2024-2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Equipements sportifs
et culturels

- Rénovation du terrain synthétique du C. G. Lambrakis ;
- Réhabilitation de la piste d'athlétisme du C. G. Lambrakis et du CSM ;
- Modernisation des installations sportives de Basket-Ball du CSM ;
- Rénovation de plateaux noirs Eugène Dayot (RDG) en terrain multi-activités de type city-stade, Antigone, terrain de pétanque l'Aventure ;
- Amélioration des conditions d'accueil du public et des agents à la bibliothèque de la RDG ;
- Rénovation des conditions d'accueil et de pratique culturelle à Village Titan.

2024 - 2025

Développer les projets
sportifs et culturels

- Organisation d'un festival de musique : Jazz dann'Port :
 - Réalisation d'une programmation annuelle d'actions culturelles axées sur le Jazz (portage Village Titan) ;
 - Accompagnement de Village Titan dans l'élaboration de son nouveau projet d'établissement.

2024 - 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



3. L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité

« L'amélioration du cadre de vie, la préservation de l'environnement et l'accompagnement aux changements climatiques sont des piliers de l'action municipale. Favorisons ainsi le grand retour de la nature en ville ! »



L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



FIL VERT : réhabiliter le Parc Boisé et réaménager les berges de la rivière des Galets

- Finaliser les études de maîtrise d'œuvre de la 2^{ème} tranche d'aménagement du Parc Boisé et de son bassin ;
- Réceptionner les travaux pour l'aménagement des berges de la rivière des Galets- secteur 1.



Poursuivre les actions de préservation et d'amélioration du cadre de vie

- Maintenir la propreté urbaine ;
- Engager les embellissements d'entrée de ville ;
- Embellir et fleurir les quartiers et le centre-ville ;
- Lutter contre les nuisibles et notamment contre la prolifération des moustiques ;
- Augmenter les ruchers communaux (3 en mairie et 4 à la pépinière ;
- Poursuivre l'action « 1 arbre 1 enfant » ;
- Poursuivre l'action « 1 million d'arbres » ;
- Poursuivre l'aménagement et la requalification des équipements de proximité ;
- Création de toilettes automatiques dans le parc boisé ;
- Aménagement de 3 cours d'école(Georges Thiebault maternelle / élémentaire).



L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité : les actions à poursuivre et à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Mettre en place
une signalétique
générale de la Ville

- Poursuivre la pose des équipements de signalétiques directionnelles (RIS et TOTEM).

Finalisation des travaux fin
2024

Favoriser le
développement des
déplacements
actifs et doux

- Acquérir des abris vélos sécurisés pour les principaux sites communaux (hôtel de Ville, Médiathèque, Piscine, CSM) ;
- Poursuivre les travaux d'amélioration des itinéraires et des continuités cyclables.

Fin 2024

Tout au long de l'année

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Requalifier et moderniser les voiries et l'éclairage public dans les quartiers

-
- Démarrer les travaux pour la réhabilitation de la rue de la Martinique et des voiries du quartier SIDR Basse (3 M€) ;
- Démarrer les travaux de réhabilitation des voiries du quartier SEDRE/MALOYA (2,7 M€) ;
- Démarrer les travaux de requalification de la petite rocade (5,7 M€) ;
- Démarrer les travaux de la 3^{ème} tranche de la modernisation de l'éclairage public (1,7 M€) ;
- Requalification de la rue du 14 juillet 1789 (1M€).

2024 - 2025

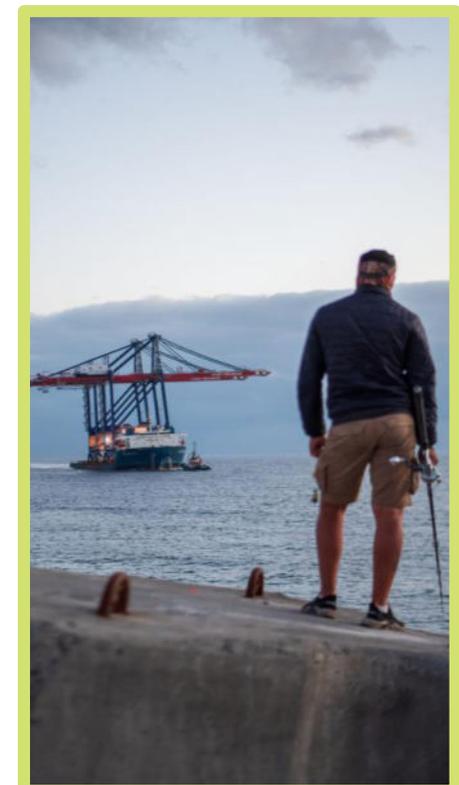
Réviser le Règlement Local de Publicité (RLP)

- Poursuivre la révision du règlement local de publicité :
- arrêt, enquête publique, approbation.

Approbation 1^{er} semestre 2024

4. L'aménagement du territoire

« La transformation de notre ville doit permettre à chacun de mieux vivre sa ville et de mieux se déplacer. Il s'agit de bâtir ensemble l'avenir de notre ville : une ville jardin, un cœur de ville dynamisé . »



L'aménagement du territoire : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Contribuer au développement des moyens de déplacement durables

- Lancer l'AMI et désigner un opérateur pour la mise en place et la gestion d'une flotte de mobilité douce en location de courte durée ;
- Lancer et suivre l'élaboration du plan de déplacement d'administration (PDA) ;
- Mettre en place les actions relevant du PDC en matière de régulation du stationnement et apaisement du trafic en centre ville ;
- Développer le système vélo sur le territoire dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME « AVELO 2 » (aménagement, services, animation / promotion, etc.) ;
- Poursuivre l'aménagement du territoire au profit des mobilités douces et actives (stationnement vélo, continuités piétonnes et cyclables, jalonnement, bornes de recharges électriques et de mise à disposition d'outils et maintenance, etc.) ;
- Etudier la mise en place d'un programme d'incitation aux mobilités actives ;
- Poursuivre la réflexion sur l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules à assistance électrique.



L'aménagement du territoire : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE

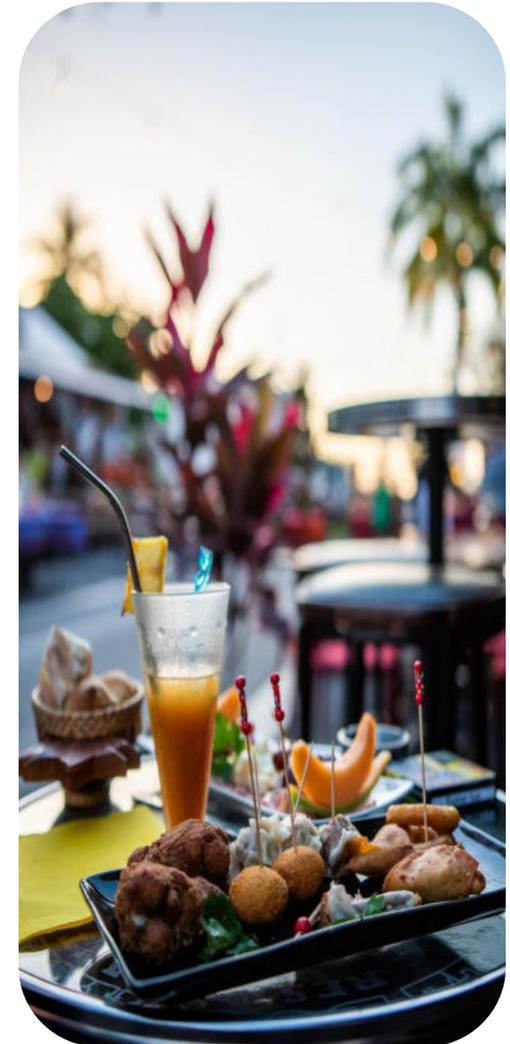


Lancer la phase opérationnelle du projet « Les Portes de l'Océan »

- Accompagner les phases études et contractualisation des 2 îlots retenus dans la démarche KREOLAB ;
- Démarrer la réhabilitation des grandes maisons d'ingénieurs (opérateur : Grand Port Maritime de la Réunion) ;
- Lancer appel d'offres travaux de requalification des espaces publics ;
- Poursuivre le montage et la gouvernance à mettre en place pour le projet PORT CENTER en partenariat GPMDLR/ETAT/autres collectivité.

Poursuivre le programme NPNRU quartier Ariste Bolon / SIDR Haute

- Poursuivre les actions de relogement pour les locataires de Rico Carpaye (SEMADER), de Port XV (SIDR), du parc LLTS de la Ville et de la SHLMR, du parc privé démolis ;
- Finaliser le programme de logements opération PORT XVI ;
- Maîtriser les délais de la phase du concours d'architecte autour du projet de nouveau groupe scolaire (mandat : SPL Grand Ouest) ;
- Procéder à la démolition de l'école maternelle Rico Carpaye ;
- Poursuivre les négociations avec les professionnels de santé pour leur relocalisation dans le programme réhabilité de RICO Carpaye ;
- Finaliser l'avenant n°3 de la convention NPNRU ;
- Livraison de la maison témoin Ariste Bolon 2^{ème} semestre 2024.



L'aménagement du territoire : les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Mettre en œuvre
le projet de
Campus
Paul Vergès

- Suivre les appels à projets des lots restant à construire (pôle formation et pôle tertiaire) ;
- Pose 1^{er} pierre programme PRISM bureaux et 1^{ère} tranche résidence étudiante SEDRE ;
- Finaliser la Mise à disposition du foncier pour le Pole d'Innovation de l'Ouest porté par le TO ;
- Lancer la programmation de la tranche 2 de la résidence jeunes actifs et étudiants ;
- Engager les études de Moe de la 1^{er} phase d'aménagement des espaces publics autour du pôle échange.

2^{ème} trimestre 2024

1^{er} trimestre 2024

2024

1^{er} trimestre 2024

3^{ème} trimestre 2024

Construire la
nouvelle Ecole
d'Architecture

- Lancement de l'appel d'offres travaux ;
- Finaliser le plan de financement en mobilisant des subventions dans le cadre du programme européen 2021-2027 (POE volet FEDER).

1^{er} semestre 2024

2024

L'aménagement du territoire : les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Projet urbain
« Kartié
Mascareignes »

- Finaliser les études d'avant-projet de la maîtrise d'œuvre concernant les espaces publics et les voiries ;
- Poursuivre l'évaluation environnementale du projet ;
- Accompagner les phases études et contractualisation de l'îlot artisanal retenu dans la démarche KREOLAB ;
- Finaliser le plan de financement en mobilisant des participations ou des subventions ;
- Poursuivre la cession de certaines unités foncières relatives à des projets matures.

2^{ème} trimestre 2024

3^{ème} trimestre 2024

2024

2024

2024

Favoriser la
rénovation et la
redynamisation du
centre-ville

- Poursuivre la réflexion de création d'une foncière de revitalisation en partenariat avec le TO

Année 2024

L'aménagement du territoire : les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Améliorer la protection
des Portois contre les
risques majeurs

- Mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : validation des objectifs, accompagnement dans le déploiement, organisation d'un exercice interne ;
- Réviser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) afin de mieux informer les habitants sur les risques encourus et les conduites à tenir ;
- Améliorer les équipements nécessaires au bon fonctionnement de la cellule de crise communale.

2^{ème} semestre 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

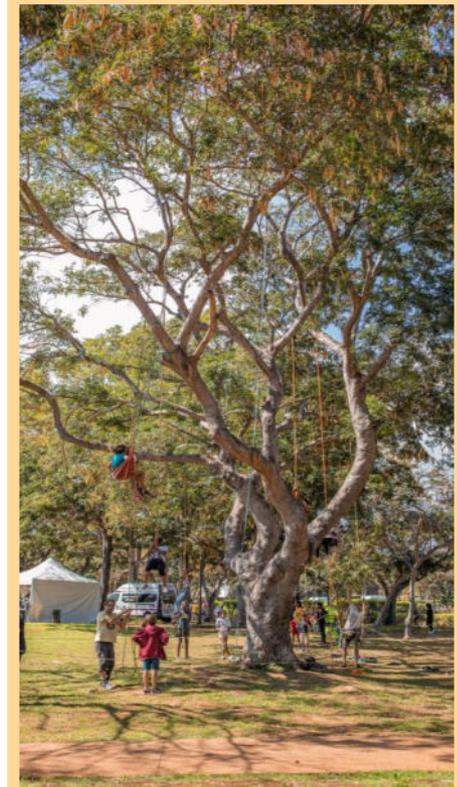
Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



5 . L'animation et la dynamisation du centre-ville

*« Une ville pour vous et avec vous !
Évènements, manifestations de quartier, Le
Port est une ville qui vit, une ville d'échanges
et de convivialité. »*



L'animation et la dynamisation du centre-ville : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Déployer la stratégie d'attractivité du territoire

- Développer un réseau d'ambassadeurs de la Ville ;
- Faire du parvis du grand marché un lieu de destination ;
- Développer les évènements (parvis du Grand Marché, Ilot C1, place des cheminots, Terrasses de Mahy) ;
- Déployer les actions de la stratégie de mise en tourisme du territoire en partenariat avec le TO et l'OTI ;
- Piloter les actions du centre ville en s'appuyant sur un outil de mesure de fréquentation (piétons, vélos...).

Accompagner la dynamisation commerciale du centre-ville

- Elaborer une charte des devantures ;
- Lancer la réflexion sur l'accompagnement de la modernisation des locaux commerciaux en lien avec la Région, le TO, les chambres consulaires et les propriétaires ;
- Créer un livret d'accueil du commerce (démarches, contacts, obligations...) ;
- Poursuivre et renforcer la prospection de porteurs de projets à forte valeur ajoutée ;
- Lancer la création et la commercialisation de boutiques à l'essai ;
- Accompagner l'association des commerçants pour la mise en place de la carte fidélité et des chèques cadeaux « commerces de centre-ville » ;
- Développer les visites circuit patrimoine et ville musée pour les croisiéristes.



L'animation et la dynamisation du centre-ville : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Améliorer l'accueil des usagers par des équipements adaptés

- Poursuivre l'installation de toilettes publiques en centre-ville ;
- Marquer la signalétique les entrée du centre ville ;
- Développer la fréquentation sur les lieux de convivialité: Parvis du Grand Marché, bas rue François de Mahy, Place des cheminots, Ilot C1 ;
- Accompagner la création d'une conciergerie multiservices ;
- Pérenniser un marché des créateurs sur le parvis du grand marché ;
- Poursuivre la réflexion sur l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules à assistance électrique ;
- Expérimenter la piétonnisation du bas de la rue François de Mahy.



L'animation et la dynamisation du centre-ville : les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer l'offre commerciale du centre-ville

- Poursuivre les actions en faveur de la réduction du taux de vacances sur le périmètre commercial ;
- Accompagner la reprise du grand marché et l'installation d'une offre attractive.

Année 2024

Poursuivre la mise en place d'une stratégie d'animation du centre-ville

- Collaborer avec l'association des commerçants pour améliorer la qualité des vitrines et les horaires d'ouverture ;
- Mettre en place des actions et événements pour attirer les habitants des quartiers vers le centre-ville ;
- Accompagner le renforcement de la digitalisation des commerces du centre-ville et le développement de la carte fidélité « commerces de centre-ville » ;
- Remettre à niveau le réseau de sonorisation des rues commerçantes ;
- Développer un outil de mesures de fréquentation du centre ville.

Année 2024

6. L'emploi, la formation et l'insertion

« Notre ambition est de permettre à chacun de s'accomplir et de se former afin de favoriser l'accès au marché du travail. Notre Ville demain sera encore plus solidaire et inclusive. »



L'emploi, la formation et l'insertion : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Intégrer davantage les entreprises portoises dans la stratégie globale d'insertion dans le cadre du maillage territorial

- Poursuivre le recensement des entreprises inscrites dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises ou intégrant les enjeux du développement durable ;
- Favoriser la création d'emplois inclusifs : encourager les entreprises locales à offrir des opportunités aux publics les plus éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, public en situation de handicap, ...);
- Construire avec ces entreprises des projets répondant aux enjeux en matière d'insertion des publics cibles (jeunes notamment) ;
- Poursuivre la redynamisation du Pacte Emploi et Territoire par la co-construction avec les entreprises et les associations d'une offre adaptée à leurs besoins sur le territoire ;
- Créer les articulations permettant une meilleure optimisation des missions de service public.

Poursuivre l'Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée

- Accompagner le déploiement de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE), sa montée en charge et le développement des activités utiles pour le territoire ;
- Suivre la liste des personnes volontaires et les accompagner dans des solutions vers l'emploi durable
- Animer la dynamique partenariale ;
- Piloter l'expérimentation et ajuster son fonctionnement et ses objectifs d'exhaustivité au fur et à mesure de sa mise en œuvre.



L'emploi, la formation et l'insertion : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Définir le process et les méthodes de déclinaison concrète du maillage territorial des acteurs de l'insertion et du social

- Phase 2 : utilisation et appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire, des outils de collaboration créés en 2023 dans le cadre du maillage (phase 1) ;
- Phase 3 : pérennisation du maillage territorial de Le Port par l'inscription dans le droit commun des outils créés et du process formalisé.

Année 2024

Année 2025

Poursuivre le dispositif d'insertion et d'accompagnement des Parcours Emplois Compétences

- Développer les partenariats pour favoriser les parcours vers l'emploi durable (notamment au travers de l'expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée) ;
- Valoriser le contrat Parcours Emploi Consolidé par une attestation d'expérience ;
- Poursuivre la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des PEC, inscrit dans la convention cadre de partenariat entre la Ville, Pôle Emploi et le CCAS, signée en octobre 2023.

Année 2024

Initier la gouvernance du Campus Paul Vergès

- Mettre en place une structure de coordination et de gouvernance des établissements de formation ESAR / ENSAM / ILOI / CNAM / Apprentis Auteuil

Année 2024

L'emploi, la formation et l'insertion : les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Accompagner le projet
du lycée de la mer

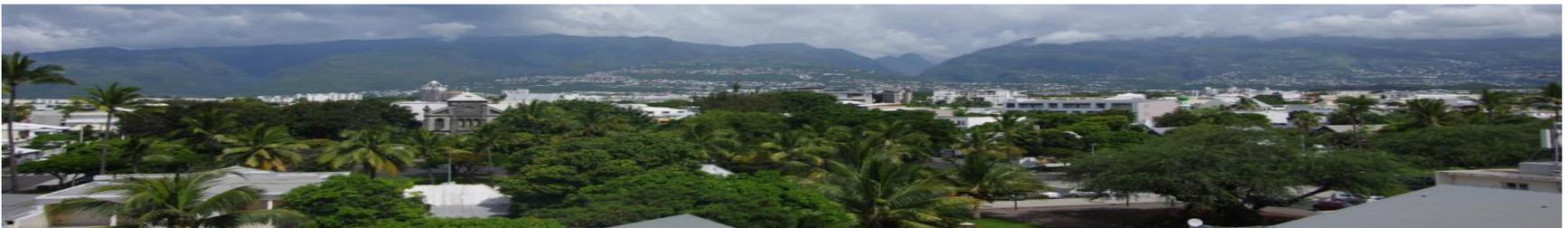
- Poursuivre le partenariat avec la région sur les aménagements et les mutualisations du projet de lycée avec le territoire portois.

Année 2024

Poursuivre la
structuration du Hub de
l'ESS et soutenir son
installation sur le site
de la Halle des
manifestation

- Finaliser la contractualisation entre la ville et la SCIC pour assurer le bon fonctionnement du Hub de l'ESS ;
- Accompagner la SCIC, structure support du Hub de l'ESS dans les aménagement du site ;
- Favoriser le démarrage des 1ères activités ;
- Garantir la dynamique partenariale et coopérative pour assurer la pérennité des activités et des emplois.

Année 2024



7. Le logement

« Avoir un logement adapté à ses besoins et à ceux de sa famille est indispensable pour l'épanouissement de chacun. Nous lutterons contre le mal logement et agirons pour le bien vivre au Port. »



Le logement : les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Poursuivre l'amélioration de la gestion des LTS communaux

- Poursuivre les travaux de rénovation et la cession du parc LTS ;
- Poursuivre le partenariat avec l'opérateur HABITEA pour l'acquisition et l'amélioration des LTS ;
- Améliorer le suivi locatif du parc communal (perception des loyers et gestion des impayés notamment et transfert de la fonction de régisseur au service gestionnaire).

Accompagner les habitants dans l'amélioration de leur logement et de leur cadre de vie

- Poursuivre l'action des Compagnons Bâisseurs dans le cadre d'opérations d'auto-réhabilitation accompagnée ;
- Contribuer à l'amélioration de l'information du public sur les différents dispositifs d'aide à l'amélioration de leur logement.



Le logement :

les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Eradiquer le logement indigne

- RHI RDG : Finaliser les études de maîtrise d'œuvre et lancer appel d'offres travaux pour la finalisation des travaux de viabilisation (secteurs prioritaires) ;
- RHI MULTISITES / RHI SAY PISCINE : finaliser commercialisation des lots à bâtir (Lyon / ex AFPAR) ;
- Toutes les RHI : renforcer l'accompagnement à la réalisation du parcours résidentiel des familles en sortie d'insalubrité, notamment par des rencontres bilatérales avec les élus.

3^{ème} trimestre 2024

Année 2024
(fin de concession PRU en 2024)

En lien avec achèvement des opérations RHI (Say-Piscine et multisites en 2024)

Réaliser les programmes habitat « Kaz à ter »

- Poursuivre la mobilisation des acteurs du logement social pour développer le logement social locatif individuel notamment dans les secteurs RHI ;
- Suivre la réalisation des programmes de PSLA ;
- Favoriser l'accèsion à la propriété par la cession de terrains RHI libérés d'affectation ;
- Suivre la mise en place de la structure permettant la mise en œuvre du Bail Réel Solidaire en partenariat avec le TO

13 livraisons en 2024 sur RHI SP +36 livraisons en 2026 (13 RHI SP et 23 sur RHI RDG)

Opération « second croissant » RHI Say-Piscine - + Opération terrain Boulboul – T1 2024
Poursuite de cession de lots à bâtir non-affecté au fil de l'eau

En 2024 en lien avec le TO

Le logement :

les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Diversifier l'offre de logement

- Poursuivre les programmes de logements intermédiaires et logements étudiants en centre-ville et en périmètre RHI ;
- Finaliser la démarche avec la SIDR des logements intergénérationnels sur la ZAC du Mail de l'Océan ;
- Suivre la démarche KREOLAB sur les 2 îlots résidentiels des « Portes de l'Océan » ;
- Engager avec le CCAS des réflexions pour augmenter l'offre de logement en direction des séniors et de lieux de vie intergénérationnels (lieu, offre de service, partenariat, etc.)

Année 2024



8. La sécurité, la solidarité et les services de proximité

- « *Le Port est une ville riche de notre diversité et forte des liens et des échanges qui font de notre commune une ville solidaire pour tous.* »



La sécurité, la solidarité et les services de proximité les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Renforcer les prestations à destination des personnes âgées

- Evaluer et ajuster le service délivré par les services civiques seniors ;
- Développer des outils innovants facilitant l'accompagnement des seniors ;
- Développer et consolider des dispositifs de solidarité (label ville amie des aînés, taxi social, numérique seniors) ;
- Développer l'offre de la Maison des Séniors et engager une réflexion sur sa délocalisation.

Lutter contre les exclusions et accompagner les personnes en grande précarité

- Poursuivre l'accompagnement des administrés en situation de précarité (énergétique, alimentaires, monétaire, etc..) ;
- Soutenir les jeunes dans leur projet d'insertion professionnelle à travers la bourse au permis de conduire ;
- Poursuivre l'accompagnement des administrés en situation d'illectronisme ;
- Acquérir et aménager un logement supplémentaire pour répondre aux besoins d'hébergement des administrés en cas de sinistres ;
- Poursuivre la réflexion avec les partenaires institutionnels, associatifs et bailleurs sociaux sur la question de l'hébergement d'urgence et la mise en place d'un parcours d'accueil ;
- Favoriser l'inclusion sociale et prévenir les souffrances psychiques ;
- Participer à l'approche transversale de la prévention en santé mentale ;
- Améliorer la complémentarité et la continuité de parcours de prévention et de soins des publics vulnérables.



La sécurité, la solidarité et les services de proximité

les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Tranquillité publique :
renforcer la présence des
agents de proximité

- Poursuivre la structuration de la police municipale afin d'étendre son périmètre et ses bornes horaires d'intervention ;
- Améliorer l'équipement de la police municipale et des agents de surveillance de la voirie publique.

Année 2024

Redéfinir une stratégie
territoriale de sécurité et
de prévention de la
délinquance

- Proposer une stratégie locale en adéquation avec la stratégie nationale qui doit être déclinée à l'échelle de La Réunion par le Préfet ;
- Favoriser le repérage et la réduction des risques liés aux consommations ;
- Développer un environnement protecteur par le déploiement de programmes de prévention probants ;
- Développer et renforcer la pratique d'aller vers et les actions de prévention de proximité et/ou « hors les murs » ;
- Promouvoir une stratégie transversale et intégrée de lutte contre les conduites addictives.

2024 - 2025

Renforcer les actions de
sécurité du quotidien et
d'amélioration du cadre
de vie des Portois

- Mettre en place un système de vidéoprotection : validation du périmètre et des objectifs, identification des lieux à équiper, lancer les études pour la mise en place d'un centre de supervision urbain ;
- Coordonner les actions de la police municipale et de la brigade intercommunale en matière de lutte contre les dépôts sauvages, de gestion des déchets et des VHU ;
- Renforcer la stratégie de lutte contre l'errance animale en partenariat avec le TO.

2024 - 2025

2024

2024

La sécurité, la solidarité et les services de proximité les autres actions à poursuivre ou à renforcer.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Ouvrir un espace Maison France Services (MFS) de la Rivière des Galets

- Formaliser le partenariat avec les nouveaux partenaires (CAF, CGSS, etc.) dans le cadre de la labellisation du PAC en MFS ;
- Améliorer l'accueil dans les locaux (sanitaires et accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

2024

1^{er} trimestre 2024
Lancement des études

Améliorer la gestion des marchés forains

- Refondre le règlement intérieur des marchés forains ;
- Elargir le système d'abonnement à l'ensemble des marchés forains afin de favoriser le paiement par carte bancaire et éviter le transport de fonds.

1^{er} semestre 2024

Développer les emplacements dans les cimetières

Extension du cimetière Marin : création de 400 emplacements

2024 - 2025

La sécurité, la solidarité et les services de proximité

les autres actions à poursuivre ou à renforcer.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Créer des espaces publics connectés

- Engager une réflexion pour équiper les sites communaux ouverts au public en bornes interactives ;
- Poursuivre le développement des espaces connectés, accessibles à tous les équipements publics (médiathèque, centres sociaux, maison des seniors, PAC, etc.).

2024
Installation de bornes d'affichage légale à l'hôtel de Ville et mairies annexes (étude en cours).

Lutter contre l'illectronisme pour mieux accompagner les administrés en grande difficulté

- Poursuivre l'accompagnement le déploiement des écrans publics numériques et étendre l'habilitation « label aidant connect » aux chargés d'accueil social en charge de la constitution des aides sociales légales ;
- Déployer la solution de gestion des identifiants pour le public ;
- Recenser et coordonner l'offre de services numériques proposées sur le territoire ;
- Mettre en place une solution de gestion des identifiants pour le public ;
- Mettre en place des permanences numériques dans les annexes (ZUP, SIDR et Pôle administratif et de citoyenneté de la Rivière des Galets et ouvrir des espaces numériques dans des locaux dédiés.

Année 2024 - 2025

La sécurité, la solidarité et les services de proximité

les autres actions à poursuivre ou à renforcer.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer
l'accompagnement du
pouvoir d'agir des familles
et l'insertion des jeunes en
voie d'exclusion

- Renforcer l'accompagnement des personnes domiciliées, en situation de grande précarité ;
- Améliorer le repérage du public, en grande détresse (aller-vers, mobilisation des partenaires, médico-sociaux, participation aux instances des acteurs de première ligne) ;
- Poursuivre le dispositif Bourse au permis de conduire.

2024

Lutter contre les
précarités énergétique et
alimentaire

- Poursuivre l'accompagnement des familles en situation de précarité énergétique et le partenariat avec la SPL Horizon , EDF et RUNEO ;
- Déployer le projet précarité alimentation en lien avec le Contrat Local de Santé ;
- Diversifier l'offre de services en direction des familles démunies ;
- Améliorer la qualité et la diversité de l'aide alimentaire.

2024

La sécurité, la solidarité et les services de proximité les autres actions à poursuivre ou à renforcer.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Dynamiser et structurer
l'animation de la vie sociale

- Soutenir le démarrage d'au moins un nouvel EVS ;
- Reprendre en gestion le centre social Farfar ;
- Lancer la préfiguration d'un 3^{ème} centre social.

2024

Mettre en œuvre un contrat
local de santé (CLS) solidaire

- Mettre en œuvre la 1^{ère} année complète de programmation et de fonctionnement du CLS signé en 2022 ;
- Accompagner la mise en œuvre des grandes actions thématiques et transversales ;
- Poursuivre l'animation du réseau local des acteurs.

2024

La sécurité, la solidarité et les services de proximité les autres actions à poursuivre ou à renforcer.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer la
solidarité portoise

- Développer et consolider la plateforme d'accueil, d'information et d'orientation du Pôle Handicap et poursuivre les actions en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (job dating) ;
- Développer le dispositif spécifique de soutien aux aidants familiaux ;
- Mettre en place un taxi social pour les personnes isolées ;
- Lancer la réflexion sur l'extension de la zone de stockage de l'épicerie ;
- Mener une réflexion sur l'ouverture d'une friperie et sur la diversification du circuit d'approvisionnement.

2024

Améliorer le
soutien aux
familles dans le
deuil

- Impulser la dynamique pour la réalisation d'un centre funéraire et d'un crématorium à l'échelle intercommunale ;
- Réalisation d'une 2^{ème} chapelle ardente sur un nouveau site.

2024 Participation régulière
aux réunions pilotées par
le TO

Réflexion et identification
d'un site : 2024
Achèvement 2025

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



VI. PERSPECTIVES POUR L'ADMINISTRATION DE L'ACTION MUNICIPALE



Les orientations prioritaires pour 2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Assurer la numérisation et l'archivage électronique des registres d'état civil de 1895 à 1990



Renforcer l'attractivité de la commune et développer la marque employeur



Poursuivre les mesures visant à la qualité de vie et au bien-être des agents au travail

Développer la qualité et l'offre de services

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Moderniser
l'accueil du CCAS

- Réaliser les travaux de réaménagement du CCAS
- (entrée et accueil du public, entrée du personnel).

Livraison des travaux fin du 1^{er}
semestre 2024

Améliorer la
qualité de l'accueil
des usagers

- Lancer une étude de réaménagement de la banque d'accueil de l'hôtel de ville ;
- Evaluer et ajuster la fonction accueil au sein des services municipaux (arbitrage scénario et plan d'actions) ;
- Accompagner les agents d'accueil dans l'exercice de leur fonction : formation et mise à jour du guide d'accueil (bonnes pratiques, procédures d'urgence, etc.).

Année 2024

Développer la qualité et l'offre de services

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Accompagner les nouveaux résidents portois dans leur nouveau lieu de vie

- Mener une réflexion sur l'élaboration d'un support d'informations pour les nouveaux arrivants (guide pratique / livret d'accueil, site internet, etc.).

Année 2024

Réviser les modalités de gestion et de mise à disposition des salles communales

- Offrir une prestation de qualité aux usagers, intégrant la mise aux normes des salles communales, un process de location, un règlement d'utilisation des locaux, un projet de service, etc.

Année 2024

Développer la qualité et l'offre de services

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Améliorer les espaces de travail des agents en lien avec la réorganisation des services

- Poursuite de l'aménagement des locaux administratifs suite à la réorganisation des services communaux et de l'arrivée de nouveaux agents (AC modulaires).

Année 2024

Mettre en place des mesures en faveur de la sobriété énergétique

- Développer des actions visant à la maîtrise de l'énergie au niveau des bâtiments et des services communaux ;
- Développer l'utilisation des vélos électriques pour les besoins de fonctionnement des services.

Année 2024

Poursuivre le processus e-Port / e-administration

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer l'accès
aux services
numériques sur
le territoire

- Accompagner et poursuivre le développement de l'application citoyenne « Le Port à vos côtés » ;
- Déployer le portail famille pour les activités scolaires et périscolaires ;
- Installer des bornes d'affichage légal à l'hôtel de ville et dans les mairies annexes.

2024

Renforcer la
sécurité du
système
d'information

- Faire évoluer les systèmes vers les dernières versions ;
- Mettre en œuvre un outil de gestion centralisé des antivirus ;
- Privilégier l'Authentification Unique (un seul mot de passe pour toutes les applications de la ville) ;
- Elever le niveau de sécurité du système d'information de la collectivité (projet Cybersécurité) ;
- Mise en œuvre du projet « Bureaux Virtuels ».

2024

Moderniser
l'accès au
système
d'information

- Accompagner et développer la continuité applicative (interconnexion des applications métiers) et un portail applicatif ;
- Améliorer l'outil de télétravail ;
- Sécuriser les données au niveau des postes de travail (client léger) ;
- Améliorer les systèmes de visioconférence des salles de réunion.

2024

Démarrage du projet bureau
virtuel en 2024
2024 Migration vers un nouvel
outil de visioconférence (JITSI).
2024 Commande de micros
supplémentaires et rajout de
claviers /souris de secours

Poursuivre le processus e-Port / e-administration

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Sécuriser les procédures internes

- Dématérialiser l'ensemble du processus du conseil municipal

2024 : structuration du service et formation des agents du service des assemblés en interne sur les actes administratifs

2025 : dématérialisation du processus

1. Renforcer l'accès aux services numériques sur le territoire

- Assurer l'affichage légal électronique des actes à l'hôtel de ville ;
- Acquisition de bornes interactives.

Action continue sur l'année.

1^{er} semestre 2024 : définition plan d'actions (communication, formations, ...) cahier des charges pour l'achat des bornes, budget.

2^{ème} semestre 2024 : commande, installation, formations des agents identifiés, com, mise en service.

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Optimiser les outils de gestion et de fonctionnement des services en matière comptable

- Déployer le passage à la future instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Elaborer le règlement financier.

Passage à la M57 au 01/01/2024

Année 2024

Optimiser les outils de gestion et de fonctionnement des services en matière de Ressources Humaines

- Moderniser la fonction RH :
- Généraliser la dématérialisation de la procédure des entretiens professionnels ;
- Mettre en œuvre les modules de gestion des domaines RH proposés par le logiciel Ciril et organiser les procédures correspondantes.

Année 2024

Optimiser les outils de gestion et de fonctionnement des services en matière documentaire

- Assurer l'archivage en intégrant les obligations réglementaires

Année 2024

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Améliorer la gestion du patrimoine immobilier communal

- Poursuivre la mise à jour des comptes de l'actif ;
- Poursuivre la dématérialisation de l'actif immobilisé
- Réflexion sur sécurisation des bâtiments communaux (système d'alarme) ;
- Acquisition d'un logiciel pour améliorer la gestion du domaine public communal.

2024 - 2025

1. Anticiper les contraintes budgétaires par de la prospection et de la programmation pluriannuelle (résilience budgétaire)

- Actualiser et animer la programmation pluriannuelle des investissements ;
- Mettre en place une programmation pluriannuelle de fonctionnement (prospective à 3 ans de la masse salariale notamment).

2024

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Gérer et valoriser
les archives
communales

- Assurer la numérisation et l'archivage électronique des registres de délibération de 1958 à 1990 ;
- Enrichir la photothèque historique ;
- Valoriser les archives de la ville dans les projets (classe de ville, accueil des nouveaux agents, accueil des nouveaux professeurs et élèves du premier et second degrés) ;
- Construire une nouvelle salle de conservation.

2025

2024

2024

2024

Gérer et développer
l'offre
documentaire

- Proposer la revue de presse journalière ;
- Gérer le portefeuille documentaire (revues, journaux, mise à jour) ;
- Assurer la veille documentaire à travers le panorama de presse ;
- Accompagner les services en constituant des dossiers de projet.

2024

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

1. Suivre les actions prévues aux lignes directrices de gestion

- Planifier les actions en matière de ressources humaines en fonction du budget dédié :
 - Gestion des effectifs (recrutement – renouvellement – mobilité) ;
 - Action sociale (protection sociale) ;
 - Formation (Compte Personnel de Formation – Plan de formation) ;
 - Rémunération (RIFSEEP) ;
 - Temps de travail (détermination des cycles de travail) ;
 - Santé et prévention (Document Unique - visites médicales – Handicap).

Avis du CST du 25/09/2023
: planning de mises en
œuvres des actions
2023 / 2026

Renforcer les dispositifs internes d'accompagnement des agents

- Accompagner les agents en fin de CDD pour candidater sur un poste permanent ;
- Assurer un suivi des demandes de mobilité pour raisons médicales ou autres ;
- Renforcer les mesures visant à la qualité de vie et au bien-être des agents au travail.

2023

Renforcer les coopérations internes pour mettre en œuvre le projet politique

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Développer la culture du pilotage et de la performance de l'action publique

- Proposer des formations internes pour les services ;
- Poursuivre la structuration de la direction.

2024
2024

Méthodes, Organisation dématérialisation des procédures

- Définir un plan de charge pour l'accompagnement des services ;
- Poursuivre l'accompagner les services dans le projet Gestion Electronique de Documents « Titan » ;
- Elaborer des indicateurs en fonction des politiques publiques menées.

2024
2024 - 2025
2024

Mettre en place un Système d'Information décisionnel

- Faire l'inventaire des fichiers et/ou bases de données de la collectivité ;
- Dresser une bibliothèque d'indicateurs par métier / par thématique en vue d'un pilotage de la performance ;
- Recenser les besoins en matière de tableaux de bords ;
- Alimenter la bibliothèque de données de la collectivité ;
- Structurer et organiser les données ;
- Réaliser les tableaux de bord ;
- Définir une stratégie de restitution.

2024 - 2025

Renforcer les coopérations internes pour mettre en œuvre le projet politique

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-219740073-20231205-DL_2023_155-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Favoriser le travail en mode collaboratif et transversal entre les services

- Proposer et mettre en œuvre un outil transversal de gestion de projets.

2024

Développer la coordination entre les dispositifs contractuels

- Poursuivre la coordination interne des dispositifs du CCAS ;
- Renforcer la coordination entre les dispositifs du CCAS et de la ville.

2024